Procès-verbal n°18

Séance ordinaire du jeudi 13 juin 2019 à 19h00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2019
3. Nomination du bureau du Conseil général
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes 2018
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la révision partielle du règlement général de commune
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit budgétaire supplémentaire de 25'000 francs pour l'année 2019 et un crédit budgétaire de 75'000 francs pour les années suivantes pour l'engagement d'un-e chef-fe de secteur et assistant-e administratif-ive pour le service Territoire
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 181'000 francs pour l'entretien des bâtiments scolaires
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 548'000 francs pour l'assainissement du port de La Ramée
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la motion du groupe PSLT « Mettons un terme aux nuisances ferroviaires du petit matin » / réponse partielle
10. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la motion du groupe PSLT « Motion pour marquer une entrée en localité claire afin de réguler le trafic sur la route Pré-du-Pont dans le sens Cornaux-Thielle »
11. Rapport d'information de la commission de fusion au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 10'000 francs pour l'organisation d'un sondage relatif à l'éventuelle fusion des communes de La Tène, Saint-Blaise, Hauterive et Enges
12. Motion du PLRT-PDCT « Baisse du coefficient fiscal en 2020 »
13. Motion du PSLT « Favoriser l'implantation de coopératives d'habitation »
14. Motion du PSLT « L'éclairage public ne doit pas être l'éclairage toxique »
15. Question du PLRT-PDCT « Utilisation des pesticides »
16. Interpellations et questions
17. Lettres et pétitions
18. a) Communications du Conseil communal
    b) Communications du bureau du Conseil général
19. Divers

La présidente Nadia Chassot (ELT) ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général, aux membres du Conseil communal, aux membres de l'administration communale, à Monsieur Baptiste Ruedin, représentant du Bulcom pour la presse ainsi qu'au public.

En l'absence de Philippe Mattmann (PSLT), Philippe Glardon (PSLT) le remplace à la fonction de secrétaire du Conseil général.

L'ordre du jour tel que présenté faisant l'objet d'une demande de modification, **la présidente** donne la parole au GCD afin de la communiquer.

Ted Smith (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le GCD souhaite insérer à l'ordre du jour de ce soir l'élection d'un nouveau membre de la commission EDD, suite à la démission d'Alain Fridez, dont la lettre de démission a été reçue le 3 juin dernier, après la date de clôture de l'ordre du jour. Cela n'est pas grave en soi, sauf que le prochain Conseil général se déroulera le 19 septembre, soit 10 jours après la prochaine séance de la commission EDD, qui est fixée le 9 septembre 2019.

Avec le dossier de la biodiversité en pole position, il serait souhaitable que la commission puisse se réunir avec un maximum de membres présents. Au risque de rallonger un peu la séance de ce soir, nous vous prions de nous excuser pour ce rattrapage et nous vous remercions par avance de votre considération. Merci. »

Pascal Vaucher (ELT) : « Madame la présidente, je profite de dire encore une fois Madame la présidente avant d'en revenir au plus traditionnel Monsieur le Président, donc : Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, vous aurez certainement remarqué que le menu de ce soir, avec un ordre du jour en 19 points, est plutôt du genre gargantuesque. De surcroît, certaines motions doivent encore être développées en cours de séance. C'est pourquoi, afin d'éviter que le tout ne devienne totalement indigeste, je vous propose de modifier l'ordre du jour et de reporter les trois motions et la question écrite à la prochaine séance du Conseil général. »

En préambule et avant de procéder à l'appel, **la présidente** propose, conformément à l'article 56 al. 2 du règlement général de commune, d'ajouter ce point relativement mineur à l'ordre du jour. Comme personne ne s'y oppose, le point 4 s'intitulera *Nomination d'un membre de la commission d'environnement et du développement durable en remplacement de Monsieur Alain Fridez, démissionnaire.* Ensuite, le point relatif au *Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes 2018* deviendra le point 5 et ainsi de suite.

En ce qui concerne la demande de Monsieur Pascal Vaucher, **la présidente** demande une interruption de séance de 5 minutes et propose aux présidents de partis ainsi qu'aux conseillers communaux de s'approcher d'elle afin d'en discuter.

A la reprise des débats, **la présidente** indique qu'il a été décidé de reporter les points 13, 14 et 15 de l'ordre du jour à la prochaine séance du mois de septembre.

1. Appel

Le vice-secrétaire Philippe Glardon (PSLT) procède à l'appel qui fait constater la présence des 24 membres suivants (y.c. la présidente) :

1. Albert Patrick (GCD-PLRT)
2. Amez-Droz Jérôme (GCD-PLRT)
3. Amez-Droz Laurent (GCD-PLRT)
4. Bajrami Belul (PSLT)
5. Brönnimann Erich (ELT)
6. Burgdorfer Claude (GCD-PLRT)
7. Carneiro Costa Manuel (PSLT)
8. Chassot Nadia (ELT)
9. Dolder Christophe (GCD-PDC)
10. Ducraux Armand (ELT)
11. Geijo José Luis (GCD-PLRT)
12. Gerbex Jean-Charles (GCD-PLRT)
13. Glardon Philippe (PSLT)
14. Gomes Bruno (PSLT)
15. Jolidon Daniel (GCD-PLRT)
16. Luthi Michel (ELT)
17. Marie-Thérèze Philippe (GCD-PLRT)
18. Pecoraro Elia (GCD-PLRT)
19. Pires Gomes Fernando (ELT)
20. Rieder Emmanuel (GCD-PLRT)
21. Ros Jean-Paul (PSLT)
22. Ryser Frédéric (GCD-PLRT)
23. Smith Ted (GCD-PLRT)
24. Vaucher Pascal (ELT)

Excusé(e)s :

1. Bhimjee Soorekha Julia (PSLT)
2. Bulliard Jean-Luc (ELT)
3. Fridez Alain (GCD-PLRT)
4. Homberger Jan (GCD-PDC)
5. Mattmann Philippe (PSLT)
6. Montini Marino (GCD-PLRT)
7. Montini Michel (GCD-PLRT)
8. Perret Pascal (GCD-PLRT)
9. Planas Michel (ELT)
10. Suter Laurent (GCD-PLRT)

Absent(e)s :

1. Caron Eric (PSLT)
2. Gligorov Ivan (PSLT)
3. Lauper Theresia (ELT) – arrivée tardive
4. Muster Michel (PSLT) – arrivée tardive
5. Rubeli Pierre André (PSLT) – arrivée tardive
6. Sebhatu Luul (PSLT) – arrivée tardive

Par conséquent, **la majorité est fixée à 13**.

Participent à la séance pour le Conseil communal :

Binggeli Maurice (PSLT), président
Eugster Martin (ELT), membre
Hoffmann Heinz (PLRT), vice-président
Rotsch Daniel (PSLT), secrétaire
Butin Yannick (PLRT), vice-secrétaire

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2019

La demande de modification ci-après-est enregistrée :

Christophe Dolder (GCD-PDC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, à la page 17, j'ai indiqué qu'il s'agissait de la Feuille officielle numéro 12 et je souhaiterais préciser qu'il s'agit de celle du 22 mars 2019. C'est moi qui ne l'avais pas mentionné. Je félicite l'auteure du procès-verbal. C'est comme si elle devinait mes pensées. »

Le procès-verbal de la séance du 9 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

La présidente remercie Madame Blunier pour son excellent travail dans la retranscription du procès-verbal.

3. Nomination du bureau du Conseil général

Le nouveau bureau tel que présenté ci-dessous est soumis au vote de l'assemblée et est accepté à l'unanimité.

Président :	Daniel Jolidon (GCD-PLRT)
Vice-président :	Philippe Mattmann (PSLT)
Secrétaire :	Elia Pecoraro (GCD-PLRT)
Vice-secrétaire :	Michel Planas (ELT)
Questeurs :	Manuel Carneiro Costa (PSLT)
	Jean-Charles Gerbex (GCD-PLRT)

En l'absence de Michel Planas, Nadia Chassot assure le poste de vice-secrétaire ad interim.

- Applaudissements –

Nadia Chassot (présidente) : « Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, Mesdames, Messieurs,

Juin 2018, c'était hier, ce moment qui m'a vue devant vous à présider ma première séance du Conseil général.

Juin 2019, c'est l'heure de dresser le bilan de cette année qui, à ma grande surprise, a passé beaucoup trop vite à mon goût et aussi au vôtre, je le souhaite.

J'espère avoir été digne de la confiance que vous m'avez témoignée. Vous m'avez permis, en m'élisant à la présidence du Conseil général, de vivre une expérience humaine qui m'a tant enrichie par les contacts que j'ai pu avoir et qui m'ont donné l'opportunité de délivrer mes messages par le biais des discours que j'ai adressés à :

- nos ainés, qui sont nos racines
- les majorants, nouveaux naturalisés et nouveaux habitants, qui sont notre présent
- les jeunes méritants sportifs, qui sont notre futur

Une expérience humaine extraordinaire qui a marqué ma vie. Et oui, vous l'aurez compris, notre population est au centre de mes préoccupations et je crois en elle !

Cette mission de Première citoyenne de la commune, j'ai souhaité la vivre et la partager avec passion en y mettant tout mon cœur.

Lors de ce mandat, j'ai voulu incarner au mieux l'ensemble du Conseil général de notre commune en laissant, pour un temps, mon appartenance politique à l'arrière-plan. J'espère y avoir réussi car j'ai aimé vous représenter !

Avant d'interrompre la séance, je souhaiterais remercier mes collègues du bureau, nos conseillers communaux et notre administration communale.

En effet, j'ai particulièrement pu compter sur le soutien des acteurs concernés lorsque j'ai souhaité remercier 2 personnalités de notre commune en les élevant, à titre honorifique, au rang de bourgeois de La Tène, chose qui n'avait encore jamais été faite et qui a pu voir le jour grâce à votre approbation. Du reste, j'adresse un message de bienvenue à Messieurs Jean-Dominique Röthlisberger et Remo Siliprandi, qui sont présents ce soir. En sus, je remercie également notre administrateur Monsieur Yanick Boillod pour son accompagnement et ses conseils avisés permettant ainsi que les séances du Conseil général suivent un fil conducteur compréhensible et correct dans l'application de la règlementation laténienne.

Je tiens également à remercier Madame Theresia Lauper, présidente de l'ELT et Monsieur Pascal Vaucher, chef de groupe de l'ELT. L'une m'a apporté son soutien et l'autre a cru en moi pour relever ce défi. J'ai été très sensible à ces marques de confiance et je les en remercie.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, cela a été un immense honneur d'avoir pu être la présidente du Conseil général, le temps d'un soupir, d'admirer votre grand esprit de collégialité pendant les débats lors de ma législature et d'écouter votre verve lors de vos interventions parfois hautes en couleurs. Oui, c'est grâce à vous et à vos personnalités ainsi qu'à vos idées que tout est possible, toujours pour le bien-être de notre population alors : un grand bravo à vous tous.

Merci aussi à vous, Messieurs les conseillers communaux de nous donner matière à cogiter lors de nos séances.

Il est donc le moment de vous laisser entre les mains expertes de votre nouveau président, Monsieur Daniel Jolidon. Pour bien débuter sa législature, je souhaite lui remettre un petit souvenir de son canton natal qui sera utile pour le réchauffer, quand viendra l'hiver, moment où les courants d'air se font sentir, là-haut sur l'estrade.

A notre administrateur, Monsieur Yanick Boillod, une cuvée provenant de notre village voisin qu'il pourra prendre le temps de déguster après m'avoir aussi bien coachée !

Comme dans mes précédents discours, j'aimerais terminer sur une citation : « La règle d'or de la conduite est la tolérance mutuelle, car nous ne penserons jamais tous de la même façon, nous ne verrons qu'une partie de la vérité et sous des angles différents ». Précepte de Gandhi, à s'inspirer !

Je tiens à remercier mon mari Michel et ma fille Jennifer qui, grâce à leur soutien, m'ont permis de vivre cette magnifique expérience humaine.

Il était une fois une irréductible gauloise avant tout laténienne de cœur et d'esprit qui vous remercie chaleureusement pour cette belle collaboration !

Je profite une dernière fois de faire tintinnabuler la clochette afin d'octroyer une pause de 5 minutes pour que le nouveau bureau du Conseil général puisse prendre place. Merci. »

Daniel Jolidon (GCD-PLRT) : « Madame la Présidente, Chère Nadia,

Dans cette période mouvementée où beaucoup de gens réclament, les jeunes pour le climat, les femmes pour l'égalité des sexes, les personnes âgées pour les retraites, les antispécistes pour la protection des animaux (et j'en oublie certainement d'autres), il est paradoxal de constater que dans les partis et ententes (que cela soit au niveau communal, cantonal ou fédéral), ce sont justement ces catégories de manifestants-manifestantes qui sont les moins représenté-es.

Tu fais partie de ceux, de celles qui ont décidé de s'engager en politique et accepté de prendre des responsabilités. Déjà rien que pour cela, nous (je pense pouvoir le faire au nom de nous toutes et tous) te tirons notre chapeau bien bas.

En regardant dans le rétroviseur, 4 mots me sont apparus pour résumer ton année de présidence :

Compétence - Professionnalisme - Calme - Humanité.

Si tes compétences, ton professionnalisme et ton calme n'appellent pas de développement particulier, tant ils ont éclaboussé tes prestations présidentielles, j'aimerais m'arrêter sur ton humanité.

Tout d'abord avec tes collègues du bureau que tu as managés et dirigés d'une main de maître (je ne tenterai pas de mettre un genre dans cette phrase).

Ensuite avec les membres du Conseil communal, du Conseil général et de l'administration à qui tu as accordé toute l'attention qu'ils espéraient.

Mais surtout avec ton idée de reconnaître le mérite de citoyens (et j'espère bientôt de citoyennes) qui ont consacré une bonne partie de leur vie au service de la communauté. Ce geste symbolique que tu as porté, défendu et imposé restera un geste fort dont tu peux être fière.

Alors encore bravo pour cette année de présidence et merci pour ton engagement.

Je te remets un petit présent sous la forme de pavés du château. Dans un premier temps tu les mangeras et dans un avenir pas trop lointain j'espère que tu les fouleras pour siéger à l'étage supérieur.

– Applaudissements –

La présidente Nadia Chassot adresse ses remerciements à l'assemblée et accorde 5 minutes d'interruption de séance afin que le nouveau bureau prenne place.

A la reprise des débats, **le président Daniel Jolidon** donne la parole à Monsieur Ted Smith.

Ted Smith (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je souhaite profiter de ce break pour introduire Monsieur Daniel Jolidon, que vous connaissez tous, qui est maintenant élu président du Conseil général 2019-2020.

Daniel Jolidon est né en 1957 dans le Jura, mais il est depuis longtemps Marinois, puis Laténien de cœur.

Samedi prochain, il fêtera ses 40 ans de mariage avec Janine. Le couple a 4 enfants.

Daniel travaille jusqu'à la fin de l'année comme chef de projets informatiques à La Poste Suisse. Il prendra alors sa retraite anticipée.

Nous savons toutes et tous que Daniel s'investit sans compter pour la vie politique et associative de notre commune. Il joue au Tennis-club de Marin, dont il est le président. Il est caissier d'Animatène et membre du club de pétanque. Il fut longtemps président du GASL.

Je vous prie de vous associer à nous pour féliciter Daniel de sa nomination comme président du Conseil général de La Tène.

J'aimerais également remercier Nadia Chassot pour l'excellente présidence qu'elle nous a proposée durant cette année. Tu as mis la barre très haut. Merci. »

– Applaudissements –

Arrivée de Michel Muster. La majorité reste à 13.

Le président : « Mesdames, Messieurs, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, au vu du copieux menu de ce soir, je m'abstiendrai de faire un discours. Vous m'entendrez assez souvent et je dirai suffisamment de bêtises durant l'année, donc une de plus, une de moins, nous pouvons vivre sans. »

4. Nomination d'un membre de la commission d'environnement et du développement durable en remplacement de Monsieur Alain Fridez, démissionnaire

Est élu tacitement : Laurent Amez-Droz (PDC-PLRT)

– Applaudissements –

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes 2018

Le président donne directement la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, les comptes 2018 présentent une amélioration générale de tous les indicateurs financiers et confirment un redressement amorcé depuis quelques années déjà. Cette situation générale est également due aux faibles investissements effectués ces dernières années ainsi qu'à la capacité financière de la commune.

Au niveau technique, quelques modifications ont été apportées au plan comptable. Des ajustements seront effectués l'année prochaine en lien avec différents placements. Dans les comptes 2018, certaines positions sont à zéro alors qu'elles ne le sont pas dans le budget. Cela résulte d'ajustements d'ores et déjà amorcés.

Le résultat de cette année fait état d'un bénéfice d'environ 1.3 million de francs. Le budget prévoyait un bénéfice de 300'000 francs, ce qui représente un million de bénéfice supplémentaire. Ce million se découpe en éléments ponctuels à hauteur de 650'000 francs environ et d'éléments plutôt pérennes à raison de 350'000 francs.

De façon générale, nous avons une bonne maîtrise et par conséquent une baisse des biens, services et marchandises. Nous maîtrisons également les charges du personnel, ce qui démontre que toutes les charges qui sont maîtrisables à la commune le sont. Les autres sont dépendantes des syndicats ainsi que des factures cantonales.

La fortune de notre commune augmente également par le cumul de bénéfices d'exercices successifs mais également par l'ajustement de la réserve de politique conjoncturelle. Lors des comptes 2017, nous avons alimenté cette réserve suite à la réévaluation du patrimoine administratif. Lors de l'approbation des comptes 2017 par le Conseil d'Etat, le service des communes nous a fait remarquer que cette réserve était trop élevée et d'un commun accord avec ledit service, nous avons décidé de la diviser par 2. Nous avons ainsi attribué 5 millions de francs à la fortune tout en laissant encore environ 5 millions de francs à la réserve de politique conjoncturelle, qui reste encore trop élevée par rapport aux normes de l'utilisation de cette réserve.

Cette année a également été la finalisation de la réévaluation des différents patrimoines. Certains manques étaient présents au niveau de la réévaluation du patrimoine administratif et ont été comblés. De plus, la réévaluation globale du patrimoine financier a fait apparaître une réserve de 3.5 millions de francs.

La dette a quant à elle baissé. Nous avons pu rembourser partiellement un gros emprunt qui arrivait à échéance cette année. Nous avons ainsi pu diminuer la dette de 2.6 millions de francs durant l'année 2018. La capacité d'investissement est d'environ 4 millions de francs et nous avons investi 2 millions de francs.

Dans les éléments ponctuels ou extraordinaires, nous pouvons relever un élément en lien avec la LFinEC qui s'avère plutôt favorable pour notre commune. Il s'agit de la comptabilisation des charges et des revenus d'une année fiscale sur les comptes de cette même année. Les impôts frontaliers étaient auparavant comptabilisés sur l'année N+1, c'est-à-dire que les impôts frontaliers de l'année 2017 étaient

comptabilisés sur les comptes 2018 et les impôts frontaliers de l'année 2018 sur les comptes de l'année 2019.

Suite à l'introduction de la LFinEC, il est préférable de comptabiliser sur les mêmes années. Cette année présente une double comptabilisation des impôts frontaliers et génère un bénéfice de 500'000 francs sur le bénéfice total de 1.3 million de francs.

L'impôt des personnes physiques présente une légère augmentation de la valeur du point d'impôt sur la commune et engendre un bon résultat, supérieur de 150'000 francs au montant budgété.

Les éléments pérennes qui font la différence par rapport au budget sont la subvention des abonnements Onde Verte d'un montant de 90'000 francs. Cette subvention est nouvelle et a pris effet en août 2018 après avoir été votée par le Conseil général au printemps 2018.

Les intérêts financiers ont bien diminué par le fait du remboursement de certains emprunts les années précédentes et grâce aux faibles taux d'intérêt.

Les loyers de l'EOREN ont augmenté. Comme promis lors des précédents comptes, nous avons discuté avec l'EOREN pour renégocier le loyer qui nous est versé pour l'utilisation des bâtiments scolaires et nous avons pu les accroître d'environ 130'000 francs.

La redevance pour l'électricité est également en hausse par rapport au budget. L'augmentation est due à une hausse de la consommation électrique sur le territoire communal par rapport aux prévisions et a permis d'alimenter le fond sur l'énergie de façon plus importante que prévu.

Les amortissements ont diminué de façon relativement importante, à raison de 200'000 francs. Certains éléments n'étaient pas forcément entièrement compatibles dans les comptes précédents. Nous avons donc ajusté les montants pris en considération pour calculer ces amortissements afin de respecter fidèlement la LFinEC.

Il s'agit là d'un résumé des différentes variations entre les comptes et le budget 2018. Je reste à disposition pour répondre à vos questions. »

Le président donne la parole aux commissions.

Frédéric Ryser (GCD-PLRT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, votre commission financière se réjouit d'un résultat qui, cette année encore, joue avec le noir et ce, sans la moindre trace de rouge. Financièrement parlant, il s'agit là d'une nouvelle très réjouissante. 2018 est la seconde année clôturée selon le nouveau référentiel MCH2 et cela nous a permis d'une part de pouvoir encore corriger les quelques coquilles qui existaient au niveau des comptes et, sur un niveau technique, cela nous a permis de pouvoir à nouveau comparer les chiffres 2018 avec ceux de l'année précédente, chose qui n'était techniquement pas possible l'année passée.

Nous avons également noté que notre nouvel employé communal en charge des finances a profité de sa récente entrée en fonction pour comptabiliser certains coûts 2018 de manière différente des autres années ou que prévue par le budget. La présentation de certains comptes au niveau de la classification fonctionnelle s'en est vue un peu chamboulée mais sans impact au niveau du résultat global. Cela a surtout occasionné un certain nombre de questions de la part de votre commission, mais qui ont toutes vite trouvé une réponse. Quelques coquilles ont également été relevées au niveau des textes explicatifs dans la partie liée à la classification fonctionnelle, mais rien de très important qui pourrait mener à une lecture erronée des comptes.

A noter également qu'après une réévaluation du patrimoine administratif en 2017, 2018 a été l'année du retraitement du patrimoine financier. De ce fait, nous pouvons maintenant considérer que notre bilan est 100% compatible « MCH2 ». 2018 a également été l'année du tableau de flux de trésorerie, tableau cher à votre président et permettant de mieux pouvoir analyser l'évolution des liquidités au sein de notre administration communale.

Au niveau du résultat annuel 2018, que nous pouvons qualifier de tout à fait réjouissant, nous pouvons compter sur un excédent de recettes de 1.36 million de francs contre 1.46 million en 2017, ce qui représente un résultat quasiment égal, à 100'000 francs près. En comparaison avec les années précédentes, nous pouvons considérer cet exercice comme le 3e exercice positif consécutif et cela est réjouissant ; même si j'entends déjà certains dire, à juste titre d'ailleurs, qu'il faut se méfier des finances de La Tène qui, historiquement, se sont dans le passé parfois montrées capricieuses et plutôt à l'aise pour rouler sur des montagnes russes (sans mauvais jeu de mot pour nos amis de la gauche). Mais là,

qu'il s'agisse de 2016, 2017, 2018 ou encore du budget 2019, la conjoncture se montre favorable avec notre commune de La Tène et c'est « tant mieux » !

Cette année, notre participation à la péréquation financière intercommunale reste stable et ne péjore que de manière marginale nos comptes par rapport au passé. Le montant de 131'000 francs que nous avons payé en 2018 semble insignifiant en comparaison aux pics de plus de 5 millions de francs payés en 2012 et 2013. Nota bene que, si dans le passé, cette satanée péréquation était en notre défaveur, le vent a tourné et il semblerait que, dans le futur, des variations auront lieu, mais en notre faveur cette fois. Réjouissant en soi, même si, au niveau fiscal, nous ne savons pas encore exactement quel impact la nouvelle révision fiscale aura sur nos comptes. En parlant de fiscalité, il est à noter une hausse du point d'impôt qui passe de 160'335 francs en 2017 à 161'772 francs en 2018, soit 1'437 francs de mieux. L'année passée, cette hausse était de 5'605 francs, mais notre commune avait pu compter sur des rattrapages d'impôts n'ayant qu'un effet ponctuel. Si nous prenons ensemble les impôts des personnes physiques, des personnes morales et les impôts liés aux frontaliers, les comptes enregistrent une baisse des rentrées de 221'340 francs par rapport à 2017. La totalité des revenus fiscaux baissent, quant à eux, de 380'000 francs par rapport à 2017, soit une diminution de 2.4%.

Un point important, mais qui peut paraître anodin à une majorité d'entre nous, est la variation enregistrée au niveau du compte de bilan « réserve de politique conjoncturelle ». Un montant de 5 millions de francs a en effet été viré, ou transféré, dans la « fortune nette » de notre commune. Il s'agit là d'une obligation légale de par le fait que cette réserve n'a été que trop alimentée ces dernières années. En résumé, cela signifie que lorsque le pot déborde de deniers il faut les transférer dans un autre pot. Donc anodin, peut-être ! sans impact au niveau du résultat, oui ! mais tout de même signe d'une bonne santé de nos finances communales.

En dehors de ces considérations techniques, votre commission a également débattu d'un certain nombre de points plus politiques, à savoir le Bibliobus et son exploitation, les dépenses engagées par le Conseil communal et la limite de la compétence financière du Conseil communal peut-être à revoir un jour, les frais de surveillance de la cour d'école, l'utilisation des fonds spéciaux et j'en passe.

Dernièrement, un point que votre commission n'a pas débattu et qui n'a pas été discuté cette année mais que j'aimerais tout de même noter, est le fait qu'il n'est toujours pas fait mention de l'existence d'un système de contrôle interne en 2018. Lors du contrôle des comptes 2017, l'organe de révision des comptes ordinaires avait poliment écrit dans son rapport qu'il relevait qu'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels défini selon les prescriptions du Conseil communal était en cours d'établissement. Ce point d'analyse n'apparaît pas dans le rapport des réviseurs des comptes 2018 (cahier 6). Je rappelle ici que la responsabilité de l'introduction d'un système de contrôle interne incombe au Conseil communal et que l'attestation de l'existence ou non de ce dernier devrait normalement faire partie du rapport de l'organe de révision. Ce point sera à suivre en 2019 et j'espère que nous pourrons alors attester de l'existence d'un tel système. D'ailleurs au niveau du cahier 6, je tiens à faire remarquer que le rapport des réviseurs semble imprécis et il semble qu'un certain nombre de points manquent afin de respecter à 100% la LFinEC.

L'année passée, au même endroit, je vous disais qu'il fallait, je cite : « rester prudents et vigilants, continuer à renflouer le navire, poursuivre les efforts pour réduire la dette tout en continuant de surveiller de manière la plus stricte possible nos investissements et la gestion de nos coûts de fonctionnement. ». Mon discours n'a pas changé et le principe de prudence reste le même, à la différence que le navire ne prend aujourd'hui plus l'eau et que les trous semblent avoir été en grande partie colmatés ; je remercie notre Conseil communal d'avoir su œuvrer dans ce sens en appliquant un contrôle strict de nos dépenses par rapport au budget. Cependant, cette suite d'années positives en termes de résultats financiers doit nous permettre de voir l'avenir de manière plus sereine et plus positive, que ce soit au niveau de notre fiscalité ou du contrôle de nos coûts de fonctionnement.

Heureuse de voir que nos finances communales se sont assainies - comme en témoignent un compte de fonctionnement excédentaire, une capacité d'autofinancement robuste, une fortune en cours de reconstitution et une dette en diminution - votre commission a un excellent sentiment pour le futur de nos finances communales. Elle remercie le Conseil communal ainsi que les employés communaux concernés pour l'excellent travail effectué au niveau de la gestion de nos finances communales durant cette année 2018 et vous recommande d'accepter les comptes tels que présentés ce soir. Merci. »

Arrivée de Theresia Lauper. La majorité passe à 14.

Le président donne la parole aux groupes.

Pascal Vaucher (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, avant tout, l'ELT tient à remercier l'administration et le Conseil communal, non seulement pour sa gestion, mais également pour la qualité de la présentation des comptes 2018. Avec le retraitement du patrimoine financier et la fin du retraitement du patrimoine administratif, le passage de MCH1 à MCH2 est ainsi terminé.

Les comptes 2017 étant déjà au format MCH2, nous disposons à nouveau d'un point de comparaison en plus de celui du budget.

Les comptes 2018 bouclent avec un bénéfice de 1.3 million de francs et notre fortune bondit de plus de 6 millions de francs pour atteindre un montant final de 7.8 millions de francs.

Cette embellie, faisant suite à celle de 2017, pourrait laisser supposer que nous avons définitivement sorti la tête de l'eau. Or, la plupart des éléments qui ont impacté positivement les comptes 2017 et 2018 sont de nature extraordinaire et ne sont donc pas pérennes.

D'ailleurs, malgré une réduction de 2.6 millions de francs de la dette, notre endettement est toujours considéré comme important.

La réforme de la fiscalité des entreprises et de celle des personnes physiques devrait également peser à l'avenir sur nos finances.

Pour l'instant, la situation est satisfaisante et c'est avec plaisir que les membres de l'ELT approuveront les comptes 2018. »

Jean-Paul Ros (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vais être court car tout a été quasiment dit. Mon premier mot sera pour le Conseil communal et en particulier l'administrateur, qui gère en direct le ménage communal. Les charges ont été maîtrisées et il est très prometteur de voir que les décisions que nous avons prises pour le budget 2018 ont été pleinement respectées et que même les dépenses ont été inférieures.

Nous sommes dans une dynamique positive et le président de la commission financière vient de rappeler, avec raison, que nous devons rester extrêmement prudents et que ces finances ont parfois pris des ascensions mais ont également effectué des chutes impressionnantes et problématiques.

Nous retenons également que dans ces comptes figurent un certain nombre d'éléments ponctuels qui ne se répèteront pas et qui donnent peut-être l'illusion d'une trop belle embellie, donc comme le président de la commission financière, je dis « restons prudents ».

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR-PDC se réjouit du résultat des comptes 2018 de notre commune.

Les comptes 2018, à l'instar des comptes 2016 et 2017, sont noir vif ! La valeur du point d'impôt augmente et l'on obtient un généreux bénéfice. Les charges de transfert sont maîtrisées, l'on peut féliciter notre Conseil communal et également, sans malice, le canton. Sachant que le volume des charges de transfert, notamment dans l'éducation et le social, dépend grandement des décisions cantonales.

Le report de charges d'un point d'impôt voté par le législatif cantonal est intégré, les réserves sont alimentées, les provisions réalisées et l'on se fait même taper sur les doigts parce que notre réserve de politique conjoncturelle est trop alimentée. Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes dirait Candide ! Et bien pas tant que ça aux yeux de notre groupe…

Ces résultats réjouissants découlent directement de l'augmentation drastique de notre coefficient fiscal communal ! Pour rappel, celui-ci fut augmenté de 52 à 59 points en 2012, puis de 59 à 74 en 2014. 22 points de plus, avec une bascule cantonale dans les 22 points. A l'époque, en 2015, rappelons-nous-en, notre budget communal présentait un déficit de plus de 4 millions de francs. Il était donc logique d'augmenter notre fiscalité et ce ne fut d'ailleurs pas simple.

Aujourd'hui, 4 ans plus tard, notre groupe constate que le coefficient qui a été retenu à l'époque est trop élevé. Les exercices 2016, 2017, 2018 et 2019 ont présenté ou présenteront de larges excédents (nous en faisons le pari pour 2019). En conséquence, les contribuables laténiens versent trop d'argent à notre collectivité. Il est temps d'opérer une correction.

Gouverner, c'est prévoir et notre groupe demande ainsi que l'on ajuste le coefficient fiscal de notre commune à la réalité financière de celle-ci. La péréquation financière a été réformée et elle nous sera

favorable. La prise en compte du coefficient fiscal dans le calcul péréquatif a été retiré. Ainsi, baisser notre coefficient fiscal ne nous impactera pas négativement, ce qui était le cas à l'époque.

C'est pour ces raisons que notre groupe a déposé une motion intitulée « baisse fiscale » qui sera traitée plus loin dans l'ordre du jour. Nous y reviendrons.

Revenons aux comptes. Vous l'aurez compris, notre groupe les acceptera à la quasi-unanimité. Un représentant de notre groupe, toujours le même mais sans gilet orange cette fois-ci, s'abstiendra.

Notre groupe souhaite remercier l'excellent travail réalisé par le Conseil communal et par l'administration communale pour présenter ces comptes. Les informations sont claires, pertinentes et osons le dire, agréables à lire bien que s'agissant de données financières. Les indicateurs financiers sont également appréciés. Nous n'avons que deux regrets : ne pas disposer d'un tableau de suivi des effectifs du personnel de l'administration en postes occupés, en EPT et également des indicateurs liés au taux de rotation et à l'absentéisme. Il serait apprécié de pouvoir disposer de ces informations.

Un autre élément sera évoqué au cahier 6 par notre expert-comptable diplômé, Monsieur Claude Burgdorfer : la qualité et le sérieux de l'organe de révision nous fâchent et nous inquiètent car ils ne répondent pas à la LFinEC. Merci de votre attention et merci pour le travail réalisé. »

Arrivée de Luul Sebhatu. La majorité reste à 14.

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

Le président procède à la lecture des comptes, cahier par cahier (NDLR : seules les interventions sont indiquées) et ouvre la discussion.

Arrivée de Pierre André Rubeli. La majorité passe à 15.

Cahier 6

Claude Burgdorfer (GCD-PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, tout d'abord je remercie le Conseil communal pour la clarté des documents préparés dans les cahiers 1 à 5, ce qui n'est malheureusement pas le cas lorsque je lis le rapport de l'organe de révision. Les raisons de ce mécontentement se trouvent dans la première phrase. Dès l'introduction, l'auditeur mentionne avoir effectué l'audit des comptes annuels ci-joints, comprenant le bilan, le compte de financement et l'investissement pour l'exercice 2018. Je souhaiterais rappeler à l'organe de révision que les comptes, selon la loi sur le finances de l'Etat et des communes, comprennent le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie ainsi que l'annexe.

Les états financiers joints au rapport de l'organe de révision ne sont pas conformes à la loi. Ils ne répondent pas aux articles 26 et suivants de la LFinEC, d'autant plus que l'organe de révision, dans son rapport, ne prend pas position sur l'existence, avec ou sans réserve, ou l'inexistence d'un système de contrôle interne et plus grave encore, l'organe de révision ne se prononce pas sur ses conclusions. Il recommande l'approbation avec ou sans réserve, ou la non approbation et votre retour à l'exécutif des comptes annuels.

Vous comprendrez que je considère ce rapport comme non professionnel et pour moi cela signifie que les cahiers 1 à 5 n'ont simplement pas été audités, mais que l'audit a porté sur les comptes qui sont joints au rapport et qui ne sont pas conformes à la loi. »

Michel Luthi (ELT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je suis bien content d'avoir entendu ce que je viens d'entendre parce qu'effectivement, à la lecture de ce rapport, j'ai eu la nette impression que la fiduciaire était plus prompte à chercher à se dédouaner qu'à nous donner des informations ou des certitudes.

Je pense qu'il s'agit de l'un des plus mauvais rapports que nous ayons eus depuis un certain temps. A mon avis, ce rapport manque de professionnalisme. »

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour toutes ces remarques en lien avec le rapport de la fiduciaire. Nous en prenons note et nous ferons attention lors de la prochaine révision afin d'obtenir la qualité souhaitée dans le respect de la LFinEC et cette fiduciaire ne sera pas invitée à proposer une offre pour la révision des comptes 2019. »

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote des comptes et de l'arrêté qui sont acceptés par 23 voix, 2 contre et 2 abstentions. »

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour votre confiance et l'approbation de ces comptes. Je tiens à remercier également l'administration et l'administrateur pour le travail effectué durant l'année 2018 dans le suivi des comptes. Je remercie particulièrement le nouveau chef du service des finances qui est arrivé durant l'année 2019 et qui a eu une excellente prise en main de ces comptes 2018 qu'il n'a lui-même pas vécus. »

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la révision partielle du règlement général de commune

Le président donne directement la parole au Conseil communal.

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la révision du règlement général de communal a été élaborée principalement par notre administrateur et retravaillée au sein de la commission réglementaire.

Malheureusement, nous avons oublié de demander l'avis de la commission financière et nous nous en excusons. Après une brève discussion avec le président de la commission financière, nous proposons tout de même de vous soumettre ce rapport ce soir car les modifications financières sont minimes et il découle entièrement de la loi supérieure, soit la LFinEC. Merci d'accepter nos excuses pour cet oubli. »

Le président donne la parole aux commissions.

Jean-Paul Ros (PSLT), au nom de la commission réglementaire : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission réglementaire a examiné les propositions qui ont été faites par le Conseil communal. Il s'agit d'un certain nombre d'adaptations de la réglementation communale au droit supérieur, qui est le droit cantonal. Cet exercice devra être répété de manière chronique tous les 4 à 5 ans.

Au sein de la commission réglementaire, nous avons constaté que certaines propositions n'étaient pas forcément indispensables ou nécessaires, donc nous avons proposé un certain nombre de modifications qui étaient plus d'ordre technique et juridique que politique. Elles ont été prises en compte par le Conseil communal et nous le remercions. »

Erich Brönimann (ELT), au nom de la commission des sites et loisirs et des espaces publics : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission des sites et loisirs et des espaces publics se mêle de cette affaire car un événement très important s'est produit le 6 décembre 2018.

A cette date, la commission des sites et loisirs et des espaces publics a accepté les changements proposés par le Conseil communal, qui ont pour objectif de donner à cette commission la possibilité de devenir un organe qui élabore et propose des projets dans les domaines qui lui sont attribués.

Ceci demandait évidemment des changements dans le règlement général, précisément les articles 37 et 124.

La première conséquence de tout cela est le nouveau nom de la commission. La commission culture, sport, loisirs, tourisme et espaces publics ! Puisque nous aurons dorénavant l'autorisation de proposer, voici 2 propositions : ComCUSPOLTEP ou, peut-être un peu moins cucul, ComEP-CSLT !

Peu importe l'abréviation, les membres de la commission sont convaincus que l'élargissement des compétences de la commission la rendra plus intéressante.

Nous vous demandons donc d'accepter également les changements de ces deux articles. »

Patrick Albert (GCD-PLRT), au nom de la commission des naturalisations et des agrégations : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du 15 mai 2019, la commission des naturalisations et des agrégations a étudié en détail et avec grand intérêt le projet de rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la révision partielle du règlement général de commune et notamment le paragraphe 5.1.2 qui la concerne plus particulièrement.

La commission s'est plu à constater que les changements proposés correspondaient précisément aux souhaits de la commission et a donc préavisé le projet favorablement et à l'unanimité de ses membres. »

Le président donne la parole aux groupes.

Fernando Pires Gomes (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'ELT s'est réunie afin d'étudier le rapport du Conseil communal concernant la révision partielle du règlement général de commune.

L'ensemble des membres présents donne un avis favorable à cette révision. Merci. »

Jean-Charles Gerbex (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en préambule, je tiens à remercier Monsieur Jean-Paul Ros qui a pris la parole en lieu et place de Monsieur Michel Montini, absent ce soir, et je le remercie pour les précisions qu'il a apportées.

En ce qui concerne le rapport relatif à la révision partielle du règlement de commune, lors de la séance de groupe du 11 juin, nous avons étudié le rapport du Conseil communal au Conseil général et nous tenons à relever les points importants qui ont été communiqués aux points 3, 3.3 et 3.4 concernant le droit à référendum et la motion populaire, qui sont mentionnés dans la révision.

Le point 3.9, relatif à la destitution du Conseil communal a également retenu notre attention mais nous n'y voyons pas d'objection.

Le point 3.12 concernant les différents syndicats intercommunaux et les rapports qui en découlent permettra à chacun d'être un peu plus au courant des différents délégués et de leurs activités hors de la commune.

Le point 5 concernant l'évolution des commissions et de leurs dénominations a été sujet à débat mais nous avons accepté sans autre les nominations nouvellement choisies.

Suite à ces différentes discussions, notre groupe a accepté à l'unanimité le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la révision partielle du règlement général de commune. Merci de votre attention. »

Michel Muster (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le parti socialiste de La Tène soutient le projet. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité. »

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit budgétaire supplémentaire de 25'000 francs pour l'année 2019 et un crédit budgétaire de 75'000 francs pour les années suivantes pour l'engagement d'un-e chef-fe de secteur et assistant-e administratif-ive pour le service Territoire

Le président donne directement la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, au début de l'année 2018, une réorganisation complète du personnel communal a été effectuée et a vu naître 5 services, découpés en secteurs.

La règle que nous avons voulu appliquer est celle d'avoir une certaine autonomie au sein de chaque service, le but étant de disposer des compétences nécessaires pour réaliser la tâche associée au service de façon autonome.

Lors de la mise en route de cette nouvelle organisation, nous avons évalué la charge de travail de certains postes, en particulier ceux de chef de service Territoire et de chef de service Infrastructures. Nous n'avons affecté qu'une seule personne à temps plein à différents postes, en pensant que cette dernière serait en mesure de gérer l'ensemble. Après un an et demi de mise en œuvre, nous constatons avoir sous-estimé l'ampleur des tâches de ces différents postes et nous venons demander une augmentation de l'enveloppe budgétaire afin d'engager un-e chef-fe de secteur et assistant-e administratif-ive pour le secteur Territoire.

Nous ne cherchons qu'une seule personne pour ces deux postes afin de garantir l'autonomie du service au niveau du personnel et de ses ressources. De plus, il serait particulièrement compliqué de chercher et trouver une personne à 0.2 EPT, disponible un petit peu chaque jour pour effectuer les tâches

administratives. Nous avons jugé opportun d'associer ce petit pourcentage au poste de chef de secteur, permettant ainsi d'effectuer les tâches administratives à raison d'une ou deux heures par jour.

Nous recherchons un nouveau chef de secteur afin de décharger le chef de service Territoire. Ce dernier sera amené à se concentrer, dans les mois à venir, aux différents grands projets que sont le PAL, le pôle de développement économique ainsi que certaines rénovations de bâtiments. Nous nous prenons à l'avance pour l'engagement de cette personne afin de garantir le transfert des connaissances entre notre chef de service Territoire et celle-ci.

Nous vous demandons donc d'augmenter l'enveloppe budgétaire pour le solde de l'année 2019 ainsi que pour 2020. Merci. »

Le président donne la parole aux commissions.

Belul Bajrami (PSLT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission financière s'est réunie le 4 juin, lors de sa séance régulière, pour revoir les différents points à l'ordre du jour du Conseil général de ce soir, dont le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit budgétaire supplémentaire de 25'000 francs pour l'année 2019 et un crédit d'engagement de 75'000 francs pour l'engagement d'un-e cheffe de secteur et assistant-e administratif-ve pour le service Territoire.

Cette demande de crédit a généré un long débat au sein de votre commission. Nous avons posé beaucoup de questions en lien avec la nécessité d'engager une personne afin d'alléger et avancer les dossiers de plus en plus complexes du service Territoire.

A la fin de cette discussion intense, c'est le côté humain qui a primé sur la décision de votre commission : la décharge du travail par l'engagement d'une personne au profil adéquat pour le poste demandé.

Votre commission a accepté à la majorité des membres présents, avec 3 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

Philippe Glardon (PSLT), au nom de la commission d'urbanisme : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission d'urbanisme a traité ce dossier lors de sa dernière séance. Nous sommes en première ligne pour voir la difficulté des dossiers actuels ainsi que le nombre de dossiers que les administrateurs doivent traiter actuellement suite aux oppositions, aux affaires juridiques nécessitant l'appel d'un juriste ou encore les relations avec les architectes.

La commission a posé différentes questions afin de déterminer s'il était possible de trouver une personne en possession de connaissances juridiques ou éventuellement d'architecte afin de complémenter les personnes actuellement en place. Il nous a été répondu que le maximum serait fait afin de trouver une personne qui amènera un plus dans l'équipe.

La commission soutient la demande pour ce poste utile. »

Le président donne la parole aux groupes.

Michel Luthi (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 11 juin écoulé, l'ELT a examiné attentivement cette demande de crédits budgétaires supplémentaires de 25'000 francs et 75'000 francs pour l'engagement d'un-e chef-fe de secteur et assistant-e administratif-ive.

Le volume et la complexité des tâches au sein d'une administration communale ont plutôt tendance à augmenter et à se compliquer. Dès lors, il est indispensable que les dossiers ne traînent pas en route et que les collaborateurs puissent effectuer leur travail dans les meilleures conditions.

Suite aux informations complémentaires fournies en séance par notre conseiller communal, l'ELT a accepté à une large majorité des membres présents cette demande de crédits supplémentaires. »

Patrick Albert (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 12 juin 2019, le groupe PLR-PDC a étudié attentivement le projet de rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit budgétaire supplémentaire de 25'000 francs pour l'année 2019 et un crédit budgétaire de 75'000 francs pour les années suivantes pour l'engagement d'une-e chef-fe de secteur et assistant-e administratif-ive pour le service Territoire.

Pour le moins, les discussions ont été très animées. En premier lieu, le groupe est pleinement conscient de l'engagement du personnel communal et constate que cette situation engendre une surcharge de

travail et de nombreuses heures supplémentaires. Toutefois, lors des débats, il a regretté de ne pas avoir accès à des certains indicateurs clés, tels que l'évolution dans le temps des EPT ou encore l'évolution de la masse salariale du personnel communal. Ces indicateurs auraient permis de cadrer la présente demande dans un contexte plus dynamique. Il a donc été difficile pour nous de donner une perspective stratégique.

Le groupe s'est également interrogé sur le fait de savoir si l'administration communale avait exploré toutes les voies possibles d'amélioration de la productivité de ses services (ce que nous appelons dans le secteur privé : faire plus avec moins). Enfin, certains d'entre nous se sont montrés sceptiques quant à l'idée d'établir un cahier des charges aussi large: D'un côté la fonction de chef de secteur requiert des capacités de gestion et de prise de décision et de l'autre, celle d'assistant- e administratif-ive plutôt des capacités organisationnelles et d'exécution. Il est certainement très difficile d'identifier et de recruter de tels profils, sans parler ensuite de la difficulté à les motiver et finalement de les conserver dans l'organisation.

Pour toutes ces raisons, notre groupe s'est montré partagé et n'a approuvé le rapport qu'à une très courte majorité. »

Belul Bajrami (PSLT), au nom du PSLT, « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, parmi les valeurs du parti socialiste figurent deux thèmes fondamentaux : l'importance et la place de l'institution publique notamment au travers des prestations fournies à la population et les conditions de travail des hommes et des femmes qui œuvrent jour après jour au service de la collectivité publique.

Ce n'est un secret pour personne, l'institution publique, garante de la cohésion et de l'équité de traitement entre les citoyens et les citoyennes, doit pour ce faire assurer des prestations de qualité et qui répondent aux attentes des administrés. Selon les objectifs de développement fixés par le politique, la commune doit pouvoir être dotée de ressources qui soient à même d'en assumer les ambitions. Or, notre autorité a décidé sur la base de plusieurs propositions du Conseil communal, validées par notre Conseil, de lancer nombre de chantiers garants de notre responsabilité et volonté politique de développer notre commune. Que ces chantiers s'inscrivent dans la révision du PAL, de l'avenir du camping, de l'assainissement et l'entretien des bâtiments communaux, du pôle de développement cantonal ou encore de la protection de l'environnement, il est de notre responsabilité de mettre à disposition les ressources nécessaires pour mener à bien tous ces projets. Non seulement pour en assurer la bonne mise en œuvre, mais aussi pour protéger la santé des collaborateurs et collaboratrices employés par la commune.

Suite à la réorganisation de la structure fonctionnelle de l'organigramme opérationnel par le Conseil communal, qui donne soit dit en passant largement satisfaction, il résulte encore quelques points faibles. Le service du Territoire démontre un manque de dotation, celui-ci étant fortement sollicité. Qu'il s'agisse des affaires dites courantes, entrant dans le domaine des prestations de base fournies par la commune comme le traitement des demandes de sanction en lien avec l'urbanisme, ou alors de la mise en œuvre et le suivi des projets communaux liés au territoire dans le sens large du terme, le constat est clair ; ce service est sous doté pour assurer une qualité de prestation suffisante. Avec 1.7 EPT, il est difficile de suivre le déroulement de chaque demande de sanction (entre 30 et 50 demandes annuelles avec des niveaux de complexité très différents et toujours plus élevés) et de répondre aux sollicitations parfois pointues de l'un ou l'autre des grands projets en cours.

Fournir des prestations de qualité pour nos administrés est important. L'environnement de travail l'est tout autant, ceci dans le but de maintenir un niveau de motivation optimal, mais aussi et surtout de préserver la santé des collaborateurs et collaboratrices de la commune. A trop vouloir limiter les ressources, nous prenons le risque de ne plus offrir des conditions de travail acceptables, notamment dans le domaine de la santé au travail et de créer ainsi les conditions néfastes qui mènent à la démotivation et au départ des personnes avec des compétences parfois difficiles à remplacer, pire encore à l'arrêt de travail déclenché par une surcharge de travail.

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, vous le savez, la commune de La Tène est appelée à se développer de manière bien plus importante que la plupart des communes de notre canton, en raison de son emplacement stratégique sur le territoire cantonal, mais aussi en raison de tout ce qu'elle a à offrir en services et en qualité de vie. Pratiquement chaque projet, chaque mesure ou chaque action est lié au territoire, de près ou de loin. Nous devons donc prendre conscience de l'importance de se donner les moyens d'y répondre efficacement. De plus, la santé au travail des collaborateurs et des collaboratrices de la commune doit être une préoccupation essentielle et doit par conséquent figurer comme une priorité dans les décisions que nous prenons. Cette demande en est une !

Pour toutes ces raisons, le parti socialiste approuvera cette demande de renforcement du service Territoire, qui reste par ailleurs dans des limites raisonnables, et vous invite à en faire autant. Une position favorable à cette demande par notre Conseil, démontrera la volonté que nous avons de développer notre commune et d'assurer un niveau de prestations de qualité, en se dotant des ressources et des moyens nécessaires. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 21 voix pour et 6 abstentions. »

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, merci de nous avoir fourni les moyens de pouvoir augmenter la dotation du service Territoire pour effectuer les tâches qui lui sont confiées. »

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 181'000 francs pour l'entretien des bâtiments scolaires

Le président donne la parole au Conseil communal.

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, les travaux prévus sont d'une part l'entretien courant afin de maintenir nos collèges en bon état et d'offrir à nos élèves des salles propres, bien entretenues et accueillantes. D'autre part, des investissements sont nécessaires afin de garantir la sécurité et de réduire l'empreinte environnementale.

La commission financière a souhaité amender un montant de 12'000 francs pour le remplacement de la cuisine et la réfection de l'électricité de la salle des maîtres à Wavre. Je me suis engagé oralement et personnellement à trouver une solution moins onéreuse et je pense que vous pouvez approuver ce rapport. Merci de votre confiance. »

Le président donne la parole aux commissions.

Pierre André Rubeli (PSLT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, afin de réaliser un entretien des bâtiments scolaires, le Conseil communal nous demande un crédit d'engagement de 181'000 francs. Le rapport concerne les différents collèges et regroupe la demande en bloc. La commission financière y est favorable à l'unanimité suite aux explications données par Monsieur Eugster.

L'investissement net sera financé par l'EOREN. Toutefois, la commission estime que certains travaux ont un prix surfait, notamment la cuisine du collège de Wavre et souhaite que Monsieur Eugster s'engage à limiter dans la mesure du possible les coûts nécessaires à ces travaux. Je vous remercie. »

Le président donne la parole aux groupes.

Armand Ducraux (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, cette demande de crédit en vue de procéder à l'entretien des bâtiments scolaires n'a pas suscité de grandes discussions au sein de notre groupe.

Au vu du nombre de grues actuellement déployées sur le territoire communal, nous pouvons nous attendre à devoir accueillir « quelques » écoliers supplémentaires dans les années à venir et il est donc essentiel de leur offrir une infrastructure adéquate.

S'agissant d'entretiens courants visant au maintien d'un climat d'apprentissage et de travail agréable pour les élèves et leurs enseignants, il paraît absolument légitime d'exécuter ces travaux sans trop tarder.

C'est donc à l'unanimité de ses membres présents que l'ELT s'est prononcée favorablement en vue de ce crédit d'engagement.

Nous soulignons encore que le collège des Tertres, qui n'est pas concerné par cet investissement, devra impérativement faire l'objet d'un projet de rénovation et de mise en conformité, cela avant qu'un seuil de vétusté susceptible de nuire à ses occupants ne soit atteint. »

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR se réjouit toujours des investissements dans les écoles et cela me réjouit également.

C'est à l'unanimité que notre groupe a accepté ce rapport lors de sa séance de mardi soir et remercie le Conseil communal pour le travail. Il se réjouit aussi que l'on essaie de réduire quelque peu la facture concernant la cuisine. Il souhaite évidemment, comme toujours, vu qu'il s'agit d'une entreprise sur invitation, qu'il soit fait appel à des entreprises de la commune ou du canton si possible, pour effectuer les travaux.

Le groupe GCD profite de remercier le Conseil communal et l'administration pour le suivi des travaux qui ont été effectués sur la fresque du collège de Wavre. Elle est magnifique et n'a pas coûté si cher par rapport au travail réalisé. Nous invitons tous les conseillers généraux à aller découvrir cette fresque, elle est vraiment splendide et ravit tous les enfants. Kesh a réalisé cette fresque avec les élèves de l'école. Il fallait les voir peindre avec leur tablier, c'était magnifique. J'espère que la société d'émulation invitera le Conseil général à un vernissage, ce qui serait fort sympathique.

Pour en revenir au rapport, nous le soutenons. Un grand merci. »

Pierre André Rubeli (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le bien-être de nos élèves d'une part et l'entretien régulier des bâtiments scolaires d'autre part sont une priorité absolue pour qu'une commune soit bien habitée. Des économies peuvent être faites dans un bon entretien.

Afin de réaliser ces travaux, le Conseil communal nous demande un crédit d'engagement de 181'000 francs. Suite à sa lecture, le parti socialiste y est favorable à l'unanimité. Je vous remercie. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité. »

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, merci beaucoup pour votre confiance. Je peux vous assurer que la cuisine ne coûtera pas trois fois le prix de la fresque. Peut-être deux fois. Merci. »

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 548'000 francs pour l'assainissement du port de La Ramée

Le président donne la parole au Conseil communal.

Maurice Binggeli (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, vous avez tous consulté et étudié le rapport que vous avez reçu. Il a soulevé des discussions et fait naître des remarques très pertinentes.

Ce rapport est très axé sur la technique, afin d'essayer d'expliquer les problématiques engendrées par le port actuel et nous avons effectivement peu parlé de la préservation du site, qui est essentielle à La Ramée et nous nous en excusons.

Nous avons également peu parlé des problématiques de maintenance que ce port entraîne aujourd'hui, liées à l'amarrage des bateaux, qui sont les 40 corps-morts posés au fond du lac, sur lesquels est amarrée une bouée. Ces corps-morts doivent régulièrement être déplacés par des plongeurs. En effet, avec la force du vent, les bateaux les déplacent en direction du mur, ne permettant plus un amarrage correct. Cette remise en place s'effectue en général tous les 2 ans. Il faut également changer toutes les chaînes, car avec le mouvement de l'eau, le bas de la chaîne s'use et finit par céder. Il arrive que le service de la voirie doive aller rattacher un bateau après un orage parce que la chaîne ou l'amarre a cassé.

Après avoir rédigé le rapport, nous avons réalisé que la rampe de mise à l'eau qui sera démontée sera remplacée par une rampe naturelle. Ce ne sera pas une rampe en béton car nous avons trouvé une solution qui permet de transformer le terrain afin d'accueillir les remorques pour la mise à l'eau. Il y aura donc une amélioration esthétique.

Au bout du môle, nous proposions 2 feux et nous nous sommes rendus compte qu'un seul suffisait. En effet, il n'est pas nécessaire d'en mettre un du côté des roseaux car un feu du côté des cailloux est suffisant.

Nous vous avons montré une photo d'une technique d'amarrage avec un ponton et malheureusement, le ponton présenté ne se situe pas dans un site naturel et nous voyons qu'il est en métal, avec du plastique. Toutefois, ce n'est pas ce qui sera réalisé car notre projet se veut en accord avec le site. Nous avons regardé avec l'ingénieur afin que ce ponton et les 9 pylônes qui le maintiennent soient élaborés avec d'autres matières compatibles avec le site et le lieu.

Nous n'avons pas indiqué tous ces éléments dans le rapport. Nous vous donnons ces informations aujourd'hui oralement et vous constaterez que ces éléments permettront de conserver le site tel quel et à notre avis de l'améliorer. En effet, toutes les bouées actuellement présentes dans le port n'existeront plus. Les catways qui maintiendront les bateaux ne dépasseront pas ces derniers. Ils iront jusqu'à la moitié de la distance des bateaux, si bien qu'ils seront cachés par les embarcations amarrées dans le port.

Par conséquent, est-ce que toutes ces améliorations qui ne sont pas définies dans le rapport vous suffisent pour répondre à vos questions ou estimez-vous que ces éléments sont insuffisants, nécessitant un rapport plus détaillé avec un photomontage afin de démontrer que nous ne souhaitons pas détériorer La Ramée, mais bien de l'améliorer. J'ajoute encore que les 40 échelles toutes cassées ainsi que leurs fixations au mur disparaitront également.

A notre avis, il s'agit d'une amélioration conséquente et intéressante du site. Si vous estimez que cela n'est pas suffisant, nous reviendrons certainement avec un rapport si vous n'entrez pas en matière ou si vous le refusez. Ce serait dommage car cela retarderait le projet d'une année. »

Le président donne la parole aux commissions.

Pascal Vaucher (ELT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission financière a examiné cette demande de crédit d'engagement de 548'000 francs pour l'assainissement du port de La Ramée lors de sa séance marathon du 4 juin dernier.

Après s'être quelque peu égarée en évoquant la beauté naturelle du site de La Ramée et la lourdeur de l'infrastructure proposée, la commission s'est finalement penchée sur les aspects financiers.

Le montant de l'investissement prévu de 548'000 francs, mis en regard du revenu annuel du port de 12'500 francs, a tout de suite dégagé une majorité d'opposants, sans toutefois remettre en cause la nécessité de l'assainissement du môle.

Au final, la commission financière, avec aucune voix pour, 3 non et 3 abstentions vous recommande de refuser ce crédit. »

Erich Brönnimann (ELT) au nom de la commission des sites et loisirs et des espaces publics : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du 5 juin, la commission a été informée par le conseiller communal de ce projet d'assainissement du port de La Ramée.

Il est évident que ce port a besoin d'un lifting à plusieurs niveaux. La solution d'un ponton flottant permet de compenser les crues et les baisses de notre lac, qui sont plus fréquentes que sur d'autres lacs.

L'aspect naturel du site doit être respecté, mais nous nous demandons si quelques poteaux en acier sont moins naturels que les bouées en plastique qui sont actuellement en place.

La commission a accepté le rapport à l'unanimité et recommande au Conseil général d'en faire autant. »

Le président donne la parole aux groupes.

Frédéric Ryser (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLRT-PDCT a débattu de cette objet lors de sa dernière rencontre.

Nous sommes tous d'accords avec le fait que cette digue doit être renforcée et que nous ne voulons pas qu'elle s'effondre. Ce point d'attache, car oui, il s'agit plus de places d'amarrage dont nous parlons que d'un véritable port, doit à notre avis non seulement être maintenu, mais doit surtout rester dans son jus.

Pourquoi ? Pour plusieurs raisons que nous estimons être valables et qui sont soit liées à la nature, soit économiques, soit techniques :

Premièrement, la nature. Nous sommes intimement convaincus qu'il ne faut pas que cet endroit se développe en un port moderne tel que le sont déjà, toute proportions gardées, ceux de Saint-Blaise, Hauterive ou Neuchâtel. Cet endroit a toujours été relativement sauvage, calme et en retrait du village.

La preuve en est que la révision de notre PAL, sujet hautement d'actualité en est-il, oriente les discussions concernant La Ramée vers l'établissement d'une zone de passage qui se doit de garder son caractère sauvage et de refuge pour les oiseaux. Alors « oui », commençons par un port tout confort, puis plus tard, revenons avec une demande de crédit pour des WC fixes et ensuite, dans une troisième phase, revenons avec un projet de buvette, l'endroit est tellement beau. Vous l'aurez bien compris, j'ironise volontairement afin que l'on se rende bien compte que cette vision d'un nouvel aménagement du port de La Ramée, tel qu'on nous le propose aujourd'hui, sera plus proche de l'exemple que je viens de vous donner que de son état actuel, tel qu'il doit rester. Et l'installation de pontons dans cette zone… une hérésie pour nous. Quoi que l'on puisse nous raconter, cela va indéniablement rapprocher les bateaux de la zone de roseaux, cette zone sauvage que nous nous devons de continuer à protéger. En plus cela va donner la possibilité d'accueillir des bateaux plus gros. Et qui dit plus gros bateaux, dit souvent plus gros soucis et plus gros dégâts. Bien qu'il n'en soit nullement question à ce jour, nous savons tous que si c'est possible… on va probablement plus tôt que tard finir par changer un règlement et le faire !

Ensuite, d'un point de vue technique, « oui », vous nous avez convaincu, il existe probablement et indéniablement un problème lié à l'effondrement de cette digue. Alors consolidons-là, mais à moindre frais, sans en faire une marina, faisons-le dans le même ordre d'idée, de la même manière que cela a été fait il y a maintenant 60 ans ; et il n'y a rien de réactionnaire dans cette idée… Nous ne pensons pas que la nature aura dans le futur un impact sur ce môle qui sera foncièrement différent de celui qu'elle a eu durant ces soixante dernières années.

Il a nous a également été dit que les bateaux grandissent, qu'ils tirent bien plus sur la digue que par le passé et que cela l'endommage. Pour notre groupe, cela n'est pas un argument valable puisqu'il existe depuis longtemps des solutions, en particulier des amarres qui permettent de neutraliser au maximum ces effets de tensions ; ou changeons le règlement pour limiter la taille des bateaux afin que le môle ne soit pas endommagé. Il n'est nullement nécessaire, pour y parvenir, de vouloir installer des pontons high-tech et envahissants dans cet endroit encore préservé d'une emprunte humaine déjà que trop envahissante. Et en plus, l'installation de pontons n'est pas une fin en soi ! Cela nécessitera probablement des coûts d'entretien qui viendront encore gonfler le budget et s'ajouter aux coûts de fonctionnement liés à ce port.

Dernier point, le volet économique. La taxe d'amarrage rapporte actuellement à peine plus de 10'000 francs par année à la commune. Cela fait une vingtaine de francs par place et par mois. Même si l'on augmente de manière considérable le prix d'une place d'amarrage, il semble qu'il sera tout de même compliqué de pouvoir rentrer dans nos frais. En plus, et je pense là pouvoir toucher toutes les sensibilités politiques, car si nous augmentons les tarifs de manière appropriée, l'accès aujourd'hui garanti à moindre coût va devenir nettement plus élitiste dans ses tarifs et potentiellement en barrer l'accès à des personnes ne disposant alors plus des moyens financiers nécessaires.

Au niveau de son financement, il semble que cela ne soit pas gênant puisqu'il existe un fond que nous pourrons utiliser pour financer cet ouvrage. Techniquement, nous ne discutons pas ce point, mais j'aimerais juste ajouter un simple commentaire que j'espère plein de bon sens et de sagesse : « ce n'est pas parce que l'on a des économies que cet argent doit nous brûler les doigts et nous aveugler, mais il faut l'utiliser avec raison et parcimonie ».

Donc vous l'aurez certainement compris, le groupe PLRT-PDCT est farouchement opposé à ce projet, sous sa forme actuelle et ce sera un « non » de notre côté.

Maintenant, s'il y avait eu une alternative à ce projet, sous forme d'un renforcement de la digue, simple et à moindre coût, « oui », nous serions entrés en matière.

Alors nous vous demandons de nous suivre et de refuser cette demande de crédit, sous sa forme actuelle et pour ce montant. Ainsi, ce sera une manière de demander à notre Conseil communal de revoir sa copie en simplifiant ce projet et en revenant avec une proposition de solution simple, efficace et peu couteuse, permettant de renforcer la digue et empêcher son effondrement durant les prochaines années. Accessoirement, le dragage du port peut être vu comme une option supplémentaire en cas de véritable nécessité. Sinon, si cela peut encore attendre, nous recommandons de le faire plus tard.

En conclusion et pour toutes les raisons invoquées, pour le groupe PLRT-PDCT, ce sera une non-entrée en matière pour cette demande de crédit. Merci. »

Manuel Carneiro Costa (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, Le projet de port de La Ramée a été étudié et analysé par le PSLT lors de sa séance de préparation de

mardi. La nécessité de maintenance de la digue qui présente un risque d'effondrement nous paraît indispensable, de même que l'installation d'un feu à l'entrée du port pour des raisons d'accessibilité nocturne. La rampe de mise à l'eau doit quant à elle être démontée, car inutilisable dans sa configuration actuelle.

La problématique d'amarrage des bateaux qui actuellement entraine une traction importante sur la digue, demande la présence de corps-morts à l'arrière de chacun des bateaux avec 40 bouées au milieu du port et 40 échelles disparates fixées tout le long du môle.

La solution trouvée pour éliminer ces inconvénients, tout autant esthétiques que pratiques dans ce projet, nous a de prime abord semblée être trop invasive. En effet, la passerelle permettant l'accès aux bateaux, selon les photos du rapport, est inesthétique et mal adaptée dans le cadre d'un port situé dans cette zone naturelle.

Après réflexion et explications du Conseil communal, nous avons réalisé que ces photos ne sont qu'un exemple servant à expliquer la nouvelle technique d'amarrage et que la réalisation de cette passerelle devra s'intégrer avec ses matériaux aux contraintes du site. Les 9 poteaux servant au maintien de cette passerelle devront également s'intégrer dans le site. Les explications et garanties données par le Conseil communal nous ont convaincus que cette solution sera une amélioration esthétique du site de La Ramée par l'élimination des bouées, des échelles et des corps-morts qui font vraiment « tache » dans ce site extraordinaire.

Nous pensons que le Conseil communal est conscient que ce site doit être préservé et qu'il mettra tout en œuvre dans la réalisation de ce projet afin de garantir cet objectif.

La majorité des membres présents a soutenu cette demande de crédit. Merci. »

Erich Brönnimann (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du 11 juin, l'ELT a décidé de refuser la demande de crédit qui paraît énorme pour des rentrées financières d'environ 12'000 francs par année. L'ELT n'est pas contre une réfection de ce port, mais juge qu'une construction telle que proposée changerait trop l'aspect naturel du site.

Il est également souhaité qu'un concept global pour le site de La Ramée (incluant le bâtiment et le problème avec les remorques) soit soumis. La décision a été prise à la grande majorité des membres présents.

L'Entente de La Tène recommande au Conseil général de refuser cette demande. Merci. »

Jean-Paul Ros demande une suspension de 5 minutes afin que le Conseil communal envisage le retrait du rapport.

A la reprise des débats, **le président** donne la parole au Conseil communal.

Maurice Binggeli (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal vous a entendu et a pris note de vos remarques. Vous savez que le Conseil communal est sensible à la conservation du site. Le projet proposé était une bonne solution, mais nous allons réfléchir, prendre contact avec des ingénieurs afin d'étudier d'autres possibilités, pour la conservation de la digue et l'amarre des bateaux, qui puisse être compatible avec la résistance. Nous reviendrons auprès de votre Autorité avec un projet différent qui permettra, espérons-le, de résoudre les problématiques soulevées. Dès lors, nous retirons ce rapport. »

10. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la motion du groupe PSLT « Mettons un terme aux nuisances ferroviaires du petit matin » / réponse partielle

Le Conseil communal ne souhaitant pas s'exprimer, le **président** donne la parole aux groupes.

Jean-Paul Ros (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous avons été déçus, très déçus de ce rapport. Il est vide, il n'y a rien de concret et nos reproches, nous ne les formulons pas à l'endroit du Conseil communal, mais véritablement à l'endroit du canton ainsi qu'envers ceux qui génèrent ces nuisances, qui sont La Migros et son prestataire de services, la BLS.

J'aimerais partager avec vous, au nom du parti socialiste, deux articles qui sont sortis dans la presse suite à l'adoption de cette motion par notre Conseil. Le premier, dans ArcInfo, le 25 janvier 2019. Le chef du SENE a indiqué qu'après analyse, avant la campagne complète, les premiers résultats suffisaient pour demander une notice de bruit. C'est un document purement scientifique qui permet de voir si les normes phoniques définies dans toute la législation que nous avions intégrée dans la motion,

législation principalement fédérale, avec loi, ordonnance et annexes, était respectée ou non. De manière assez surprenante, ce responsable du SENE indique que ce n'est pas l'Etat de Neuchâtel qui réalisera ces mesurages, mais les entreprises concernées qui mandateront un expert du domaine, *sinon nous serions juge et partie*. Monsieur Lehmann ajoute que la notice devrait être à la disposition des services de l'Etat vers la fin du mois de mars. Si l'on comprend bien l'article, il s'agit de La Migros, principalement, qui mandate un expert pour faire les mesures.

Dans un article d'ArcInfo du 28 décembre 2018, il est mentionné que le géant orange exploite sa centrale de distribution depuis une trentaine d'années. Le responsable d'exploitation dit qu'il *doute que les normes antibruit ne soient pas respectées. Notre installation est normale et conforme*.

L'Etat de Neuchâtel, qui n'est pas partie dans cette affaire, contrairement à ce qu'il dit, comme il ne génère pas de bruit et ne subit pas de bruit, confie à un organisme qui ne croit pas qu'il fasse trop de bruit, la responsabilité de mandater un expert. C'est cela qui est complètement fou. Nous pouvons reprocher au premier une incurie totale et je pèse mes mots et au second du mépris. Je ne crois pas que le responsable de La Migros sache ce que vivent encore les habitants de la rue des Sugiez, de la rue de la Gare, je ne crois pas que Monsieur Lehmann, responsable de ce service, ait tenu parole en disant que les chiffres seraient livrés en mars et surtout pour quelles raisons ce n'est pas l'Etat qui a mandaté l'expert. Nous savons très bien que les chiffres peuvent être faussés selon qui mandate un expert.

Nous nous retrouvons avec des citoyennes et des citoyens qui ont cru qu'il y aurait une action, ne serait-ce qu'une action de diagnostic et il n'y a rien. Ce rapport est vide à cause de l'incurie du département du territoire et de son chef et nous avons également pu lire le mépris de La Migros qui ne croit pas faire trop de bruit et qui continue à utiliser ses véhicules de manière nuisible pour la santé de nos riverains. Je vous remercie. »

Michel Luthi (ELT), au nom de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du 28 mai écoulé, la commission de circulation, des transports et de l'agglomération a pris connaissance du rapport du Conseil communal répondant à la motion concernant les nuisances ferroviaires du petit matin.

En fait, ce rapport ne nous apprend pas grand-chose. Nous avons pris bonne note que l'étude n'est pas encore terminée et que l'analyse des résultats est en cours et sera disponible dans les prochaines semaines.

Bien que ce soit réglementaire, nous nous sommes demandé si un tel rapport était bien nécessaire pour, finalement, ne rien apporter de nouveau. Une simple information orale aurait pu suffire. Le nouveau règlement de commune devrait simplifier cette procédure. »

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en complément de ce qui a été dit au nom du parti socialiste par son représentant, du côté du Conseil communal, il est évident que nous allons maintenir la pression sur le ou les services concernés. Nous ferons la demande insistante afin d'obtenir les documents sur lesquels nous pourrons nous baser pour en tirer un certain nombre de conclusions et nous aurons très vraisemblablement une prise de position qu'il s'agira de faire entendre auprès des services de l'Etat. La quiétude des habitants dans ce secteur inquiète également le Conseil communal. Toutefois, nous faisons le constat d'être quelque peu démunis, dans la mesure où la procédure est suivie et ordonnée légalement par le service compétent, notamment au niveau cantonal.

Le seul outil que le Conseil communal possède est sa faculté de persuasion ou plutôt sa faculté de mise en pression des différents protagonistes avec toutes les difficultés inhérentes à cette opération. Sachez que nous suivons ce dossier avec détails et précisions. »

Christophe Dolder (GCD-PDC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je m'exprime ici à titre personnel. Avant-hier matin, à 4h30, j'ai regardé ma montre lors d'un moment d'insomnie. Je suis sorti, j'étais au Petit Montmirail devant ma ferme et il y avait un vent du sud-ouest portant bien le son. J'ai entendu un bruit épouvantable et je me suis dit que cela n'était possible de l'entendre depuis le Petit Montmirail au vu de la distance qui le sépare de la centrale distribution.

Je me disais que les motionnaires étaient un peu des saules pleureurs, mais après l'avoir vécu, je peux dire que c'est épouvantable. Je rejoins Monsieur Ros, dans le sens où c'est mépriser les gens que de leur faire subir cela tous les matins à ces heures-là.

Cela m'a tellement frappé, n'y croyant pas, j'ai sauté dans ma voiture et j'ai été regarder. La locomotive fonctionnait au diesel alors qu'en temps normal elle devrait marcher à l'électricité. Aujourd'hui, je comprends les gens qui s'insurgent. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au point suivant.

11. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la motion du groupe PSLT « Motion pour marquer une entrée en localité claire afin de réguler le trafic sur la route Pré-du-Pont dans le sens Cornaux-Thielle »

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Heinz Hoffmann (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, 6 mois passent vite. Aujourd'hui, nous devons répondre car notre règlement stipule ce délai.

Malheureusement, nous attendons encore plusieurs réponses, comme par exemple, les projets de mobilité douce de la commune ou du canton, qui devraient passer dans le secteur.

Nous attendons la fin des travaux de la résidence Le Château afin d'installer un passage pour piétons. Nous pourrons donc intégrer une porte d'entrée en sécurisant en même temps cet ouvrage, évitant ainsi de faire le travail à double.

En résumé, nous installerons un réducteur de vitesse afin de sécuriser l'entrée de la localité. Vous serez informés soit par un rapport, soit par une demande de crédit. Merci. »

Le président donne la parole aux groupes.

Michel Muster (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PSLT, dans sa dernière séance de préparation de groupe, a pris connaissance du rapport du Conseil communal ayant trait à la motion du 13 décembre 2018 intitulée : « Motion pour marquer une entrée en localité claire afin de réguler le trafic sur la route Pré-du-Pont dans le sens Cornaux-Thielle »

Le PSLT apprécie que cette motion ait été traitée dans les 6 mois comme le stipule le règlement de commune. Merci.

Le PSLT apprécie également les démarches entreprises auprès des services cantonaux.

Finalement le PSLT apprécie les mesures envisagées, soit une porte d'entrée concrétisée par des chicanes et un passage pour piétons à l'entrée de Thielle en venant de Cornaux.

Nous comprenons bien l'argument de différer la réalisation de ces mesures en attendant l'avènement du PAL. Cependant, nous sommes dubitatifs. Le PAL doit-il si impérativement empêcher tout aménagement sur le territoire de la commune de La Tène avant son entrée en vigueur ?

En conclusion, le PSLT prendra acte du rapport intermédiaire qui nous est soumis aujourd'hui mais refusera que la motion soit classée. La question est de savoir si une motion peut être classée tant et aussi longtemps que la réalisation des mesures préconisées n'est pas effective ou du moins projetée.

Le PSLT invite toutefois le Conseil général à prendre acte du rapport du Conseil communal, en l'invitant à poursuivre les démarches et réaliser les mesures préconisées, ceci sans classer la motion.

Michel Luthi (ELT), au nom de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du 28 mai écoulé, la commission de circulation, des transports et de l'agglomération a pris connaissance du rapport du Conseil communal répondant à la motion demandant une entrée de localité marquée sur la route Cornaux-Thielle à l'entrée de Thielle aux fins de réguler le trafic et d'assurer la sécurité des personnes empruntant ce tronçon.

Nous sommes aussi d'avis que cette problématique doit être étudiée dans un contexte plus large que strictement local.

Différentes mesures étant à l'étude, la commission remercie le Conseil communal de bien vouloir l'associer à ses travaux et ne manquera pas de faire part de ses remarques et propositions. »

Heinz Hoffmann (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, une motion est une demande d'étude et non une demande de réalisation, donc la motion peut être classée. Cela ne changera en rien le projet du Conseil communal proposant un réducteur de vitesse à cet endroit. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** ferme la discussion et demande de prendre acte du présent rapport, qui est accepté par 25 voix pour et 2 abstentions. La motion du groupe PSLT est par conséquent classée.

12. Rapport de la commission de fusion au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 10'000 francs pour l'organisation d'un sondage relatif à l'éventuelle fusion des communes de La Tène, Saint-Blaise, Hauterive et Enges

Le président donne la parole à la commission de fusion.

Pascal Vaucher (ELT), au nom de la commission de fusion : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en date du 7 juin 2018, les autorités de la commune d'Enges ont invité les communes de La Tène, Saint-Blaise et Hauterive afin de relancer un processus de fusion dans le cadre de la « Paroisse politique + ».

Suite à cette rencontre, les commissions de fusion des 4 communes ont été réactivées.

Votre commission s'est réunie à 6 reprises, alors que les présidents se sont réunis 4 fois afin de se coordonner et de définir une feuille de route commune.

La première étape consiste en la présentation d'un rapport des commissions de fusion lors des Conseils généraux de juin dans les 4 communes concernées. L'étape suivante étant justement l'organisation d'un sondage de la population de la « Paroisse politique + ».

Pourquoi un rapport au Conseil général et une demande de crédit, alors que le montant est de la compétence du Conseil communal ? C'est la volonté des commissions de fusion d'associer les institutions politiques et d'être formellement mandatées pour l'organisation de ce sondage.

Pourquoi un sondage, alors que la population laténienne s'est déjà prononcée à deux reprises pour la fusion de l'Entre-deux-Lacs ?

Tout d'abord parce que le périmètre de la fusion est différent et que le sondage s'adresse à l'ensemble de la population de la « Paroisse politique + ».

Mais l'argument principal est certainement l'information à la population. Le sondage sera accompagné d'une lettre explicative adressée à chaque citoyen.

D'ailleurs, grâce au point à l'ordre du jour de ce soir, une première information a été diffusée dans le journal ArcInfo de vendredi dernier.

Un sondage aussi parce que l'opinion de la population nous intéresse et pas seulement l'avis des politiciens.

Pourquoi un mandataire ? Tout simplement parce que nous ne sommes pas des spécialistes du sondage et que cela garantit également un traitement objectif et impartial des réponses des 4 communes.

Pour toutes les raisons ci-dessus, la commission de fusion vous recommande d'accepter le rapport et la demande de crédit associée. »

Le président donne la parole au Conseil communal.

Maurice Binggeli (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal soutient ce projet de sondage. Nous avons participé aux séances de la commission de fusion, mais un élément nous dérange quelque peu dans le rapport.

Ce rapport précise les objectifs qui seront transmis à un institut de sondage pour permettre de savoir si, dans un premier temps, la population est d'accord de mettre sur pied d'un processus de fusion. Si elle est d'accord, l'objectif est de connaître le périmètre de la fusion. Toutefois, l'article premier lettre b *si la fusion entre les 4 communes précitées correspond à l'étendue géographique souhaitée* est un objectif dirigé. Le Conseil communal propose un amendement à cet article b, en le remplaçant par *si oui, se prononcer sur l'étendue géographique souhaitée de cette future fusion.* Cela permettra à l'institut de sondage de ne pas être fixé sur les 4 communes, mais d'informer la population sur le périmètre futur de cette commune.

Cela est un petit détail, mais qui nous paraît important et nous vous proposons donc cet amendement au point b de l'article premier de l'arrêté. »

Le président donne la parole à la commission financière.

Frédéric Ryser (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, votre commission a débattu de cet objet lors de sa dernière rencontre.

Il faut l'avouer et l'accepter, c'est parfois comme cela, le débat est très rapidement sorti de son cadre financier et a pris une tournure plus politique, ce qui n'est pas pour déplaire en soi, puisqu'il s'agit du rôle que nous devons également jouer en tant que parlementaire, en tant qu'élu. La discussion a principalement tourné autour des questions posées et du désaccord de notre Conseil communal avec l'arrêté proposé. Pas forcément uniquement sur le fonds (quoique...), mais principalement sur la forme et les questions proposées. Nous avons cependant également discuté du fait qu'il ne faut pas oublier que la condition sine qua non pour que la somme demandée soit dépensée dans un sondage est intimement lié à la validation desdites questions et de la dépense correspondante par les autres communes concernées.

Votre commission a émis un préavis favorable par 5 pour et une abstention. Merci. »

Pascal Vaucher (ELT), au nom de la commission de fusion : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je tiens à remercier le Conseil communal pour sa proposition d'amendement, qui démontre à l'évidence que nous avons bien besoin d'un mandataire pour structurer les questions et les formuler de manière adéquate.

Cependant, à ma connaissance, La Tène n'a pas été sollicitée officiellement pour une autre fusion que celle de la « Paroisse politique + ». Il est donc logique d'y faire référence, d'autant plus que le sondage s'effectue uniquement dans son périmètre.

Ensuite, les deux questions figurant à l'article premier sont en fait adressées au mandataire. C'est à lui d'élaborer un questionnaire permettant de nous donner les réponses à ces questions.

Et finalement, contrairement à l'interprétation du Conseil communal, les commissions de fusion souhaitent un questionnaire ouvert.

Pour preuve voici un extrait du compte-rendu de la dernière séance des présidents : *« La définition des questions, leur écriture, ce sera au mandataire de le faire. Nous venons avec les buts : Questions limitées mais qui restent ouvertes. »*

En conclusion, je vous recommande de refuser l'amendement du Conseil communal. »

Le président donne la parole aux groupes.

Jérôme Amez-Droz (PDC-PLRT), au nom du GCD : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLRT-PDCT a échangé au sujet de ce rapport lors de sa séance de mardi.

Notre groupe salue le travail réalisé jusqu'ici, notamment par les présidents des commissions de fusion qui se sont réunis à de nombreuses reprises et qui se sont employés à présenter à tous les législatifs au même moment le même rapport avec le même arrêté et le même texte. Le texte fixe un cadre qui devra être déployé dans un questionnaire. Le PLRT-PDCT a échangé sur la question de la fusion, à savoir s'il est bon de réinitier un processus de fusion. La réponse a été positive, étant donné que nous avons réinitié une commission de fusion il y a de cela plusieurs mois.

S'agissant du rapport et de l'arrêté, notre groupe l'accepte à 10 voix pour, 1 contre et 3 abstentions.

En ce qui concerne l'amendement du Conseil communal, notre groupe s'y oppose car il importe aux politiques de donner une ligne à la population lorsqu'on lui pose des questions. Il s'agit d'une démarche à 4 « Paroisse politique + » qui est lancée et il s'agit de fixer un cadre.

Ensuite, le questionnaire présentera des questions ouvertes et cela nous rassure car cela permettra de déterminer ce que souhaite la population. Par conséquent, notre groupe rejettera l'amendement du Conseil communal et adoptera l'arrêté tel quel. »

Jean-Paul Ros (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PSLT salue le travail des commissions de fusion mais s'opposera au rapport car il est opposé au principe d'un sondage.

En effet, le 22 juin 2008, la population de Thielle-Wavre a voté à 90% pour la fusion de La Tène et celle de Marin-Epagnier à 78%. En 2014, il y a déjà eu un premier sondage en vue de la fusion de l'Entre-deux-Lacs. Ce sondage, dont il a été dit qu'il n'était pas représentatif, a été effectué par 2 communes

sur 7, à savoir La Tène et Enges. Le 29 novembre 2015 a eu lieu la votation sur la fusion Entre-deux-Lac 7 communes, qui a été un échec en raison du non de la commune du Landeron. La population de La Tène a voté à 72% pour. Le 5 juin 2016, rebelote cette-fois ci pour la fusion à 6, échec à cause de Saint-Blaise, sachant que la population de La Tène a voté à 67.3% pour.

Les laténiens sont convaincus par une fusion, même pour les fusions à périmètre différents. Je viens de parler de 3 périmètres différents. S'il faut faire un sondage, il faut le faire à Saint-Blaise, de même qu'à Hauterive, où les autorités communales ont eu de drôles de comportements quand il s'agissait de notre fusion.

Nous n'avons pas besoin de sondage et les gens n'y comprennent plus rien. Je pense que pour organiser un sondage, il faut que les gens soient informés. Je partage l'avis du Conseil communal en disant *Ne nous restreignons pas à un seul modèle de fusion.* Quelles seront les conséquences d'une fusion de la « Paroisse politique + » ? Quelles seront les conséquences d'une éventuelle fusion avec Neuchâtel ou avec d'autres communes ? Nous n'en savons rien car nous n'avons pas encore fait d'études et nous n'avons encore rien de concret à livrer à la population. Même lorsque nous aurons tous ces renseignements, concrets et précis, nous savons qu'il y a une certaine part d'inconnu.

Si la population, à l'issue de ce sondage, qui sera lui aussi certainement non représentatif, dit non à cette fusion de la « Paroisse politique + » ou au contraire dit non à une fusion avec Neuchâtel, nous nous serons tiré une balle dans le pied. Il sera difficile de dire « le sondage n'était pas représentatif, allons tout de même de l'avant, car nous pensons que c'est bon pour le bien de la commune. »

Ce n'est pas le montant de 10'000 francs qui pose problème, mais le principe. Puisque les commissions de fusion veulent un indice politique sur le ressenti des élus par rapport aux démarches actuellement en cours, voici une posture que je viens de vous livrer. »

Erich Brönnimann (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, peu convaincue, mais à court d'arguments contre, l'ELT a décidé, lors de sa séance du 11 juin, de soutenir la demande de crédit pour ce sondage qui sera également un objet de pré-information au public.

La décision était prise avec une grande majorité des membres présents.

L'ELT recommande au Conseil général d'accepter la demande. »

Laurent Amez-Droz (PDC-PLRT), au nom du GCD : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je souhaiterais réagir aux remarques du représentant du PSLT.

Nous sommes convaincus que les laténiens sont tous motivés par l'idée d'une fusion. Par contre, il me semble important de rester solidaires avec les 3 autres communes qui nous invitent à faire cette démarche, même si elle coûte quelques deniers. Je crois qu'il faut montrer cette volonté d'avancer dans ce processus, même si nous sommes assez convaincus du résultat.

Cette question offre la possibilité de voir s'il y a d'autres options qui sont souhaitées que celles que nous travaillons actuellement.

Il subsiste un doute avec Hauterive et Saint-Blaise et le sondage sera donc significatif pour eux et à La Tène il n'y aura évidemment pas de surprise. Je pense que cela véhiculerait une mauvaise image auprès de la population de notre commune de nous montrer trop surs de nous et de ne pas les consulter.

Par conséquent, nous invitons le Conseil général à suivre ce rapport et nous saluons le travail important effectué par les commissaires et le président de la commission pour concrétiser cette collaboration. La prochaine rencontre prévue le 1er juillet prochain avec les commissions de fusion des 3 autres communes aura pour but l'élaboration de ce sondage.

Nous recommandons donc vivement de nous suivre majoritairement dans cette opération. Merci de votre attention. »

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je reviens sur la proposition d'amendement du Conseil communal.

A la lecture de l'arrêté, nous pouvons l'interpréter comme étant quelque chose de curieux, dans la mesure où la volonté exprimée par l'arrêté est d'obtenir un montant afin de procéder à un sondage. Dans l'arrêté, non seulement un montant est défini, mais en plus on fixe un certain nombre de règles. J'ai entendu que la démarche doit rester ouverte, mais à la lecture de l'arrêté, je ne vois pas où est l'ouverture de la démarche, dès lors que certaines règles sont déjà fixées au travers de l'arrêté.

J'aurais personnellement imaginé un arrêté de la commission à l'adresse du Conseil général sollicitant un montant pour un sondage « punkt schluss ». Pour le reste du travail, il faudrait le faire comme cela a très bien été fait jusqu'à présent au sein de la commission, qui s'entendrait ensuite sur le texte.

Dans les différentes prises de position, j'ai également entendu qu'il fallait entrer dans une démarche qui s'inscrive dans une démarche identique à toutes les communes, mais nous ne sommes pas du tout dans ce cas de figure. Je vous rappelle qu'Hauterive ne dépose aucune demande. Cette commune ne se base pas du tout sur le même texte que Saint-Blaise, La Tène et Enges. Hauterive est déjà en possession du montant pour le sondage donc il n'y a aucune demande au Conseil général en ce sens, du moins pas sur cette base.

L'option de l'ouverture en termes de questionnement me donne le sentiment que l'on propose de construire une maison et qu'on laisse le choix de la couleur, qui doit être grise, mais on laisse le choix entre le clair et le foncé et je trouve cela dommage. Si nous voulons que le sondage soit efficace et représentatif, du moins sous l'angle de son efficacité dans le questionnement, l'ouverture d'esprit aurait dû être bien plus large que celle exprimée par l'arrêté. Merci. »

Pascal Vaucher (ELT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je souhaite émettre une précision.

Le rapport est commun entre les 4 commissions. Hauterive n'a pas besoin de demander de crédit, puisqu'ils sont déjà en possession du montant. Cette commune avait prévu de faire un sondage lors du projet de fusion de l'Entre-deux-Lacs, mais comme elle s'est retirée du processus, le crédit est resté ouvert. Par conséquent, un crédit ne sera pas demandé une nouvelle fois puisqu'il est déjà attribué.

Par contre, le rapport soumis est identique, à l'exception de la demande de crédit d'Hauterive. A titre d'exemple, Enges demandera un crédit de 1'000 francs symboliques pour respecter l'homogénéité du rapport. Il y a donc bien un effet commun entre les 4 commissions, les 4 rapports et les 4 Conseils généraux et c'est cette dynamique que nous essayons de créer. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée par 16 voix, 9 voix contre et 1 abstention.

Le président procède à la lecture de l'amendement déposé par le Conseil communal.

L'amendement du Conseil communal est refusé par 17 voix contre, 6 pour et 4 abstentions.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 15 voix pour, 11 voix contre et 1 abstention. »

Pascal Perret (ELT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je remercie le Conseil général de nous permettre de continuer les travaux en collaboration avec les autres communes. Merci. »

13. Motion du PLRT-PDCT « Baisse du coefficient fiscal en 2020 »

Le président donne la parole aux motionnaires.

Jérôme Amez-Droz (PDC-PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous avons eu l'occasion d'évoquer notre motion lors de nos interventions sur le comptes 2018. Comme vous aurez pu le lire, cette motion demande au Conseil communal d'étudier la mise en œuvre d'une baisse du coefficient fiscal à l'horizon du budget 2020, budget que nous voterons le 12 décembre 2019.

Notre motion est claire. Elle fait état d'un bénéfice aux comptes de 1.5 million de francs. Elle a été rédigée avant que le cahier des comptes nous soit transmis. Nous avons donc pris notre boule de cristal et nous n'étions pas si loin du résultat. Vous nous excuserez par conséquent de l'écart d'environ 170'000 francs entre le texte et le résultat final.

Nous avons privilégié la voie de la motion à celle d'un arrêté rédigé de toutes pièces car il nous semble important que notre législatif donne l'impulsion et que le Conseil communal définisse le bon coefficient au regard des informations budgétaires qui sont les siennes. Le budget 2020 intégrera une recette supplémentaire liée à la péréquation financière de 500'000 francs selon le rapport péréquation traité par le Grand Conseil lors de la session de mars 2019. Il comprendra également une baisse des recettes fiscales en lien avec la réforme votée sur le plan cantonal en mars 2019. Il comprendra également une hausse via une augmentation de l'assiette fiscale de l'impôt foncier, actuellement limitée aux entreprises, personnes morales et physiques domiciliées sur le territoire cantonal. Il s'étendra ensuite à

celles qui sont hors du territoire cantonal, donc une manne fiscale supplémentaire externe à notre canton rentrera dans les caisses du canton et par conséquent des communes.

Ces éléments doivent être digérés avant de proposer le bon coefficient. Est-ce que le coefficient doit être baissé d'un point, de 2 points, de 3 points, de 6 points ? Nous n'avons pas la réponse aujourd'hui. Nous avons formulé un idéal dans notre motion, que celui-ci passe sous la barre des 70 points afin qu'on se retrouve avec un coefficient s'approchant des communes d'Hauterive et de Saint-Blaise, avec lesquelles la question d'une fusion est évoquée.

La seule chose dont nous sommes sûrs, c'est qu'une baisse fiscale est réaliste. Ce n'est pas un dogme. De l'argent qui alimente des réserves ne travaille pas et ne rapporte rien à la collectivité (au pire des cas il peut coûter à cause des intérêts négatifs), alors que l'argent qui reste entre les mains des citoyens et citoyennes de notre commune leur donne du pouvoir d'achat, leur permet de consommer, de rembourser des emprunts et ainsi de générer de nouvelles recettes par la consommation. Ceci s'appelle le multiplicateur fiscal.

Notre commune a les moyens d'offrir un coefficient fiscal plus attractif à ses concitoyens, de nous rapprocher des coefficients d'Hauterive ou de Saint-Blaise, et nous nous devons de le faire. Notre groupe politique s'est engagé dans ce sens dans son programme et nous souhaitons tenir nos promesses.

Dans l'espoir de vous avoir convaincus de soutenir notre motion, nous vous remercions de votre attention. »

Le président donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, avec ses 72 points, La Tène se trouve à la 10ème position des 31 communes neuchâteloises, qui oscillent toutes entre 63 et 79 points. Deux communes ont augmenté leur coefficient fiscal en 2019 et deux autres se sont vu refuser une augmentation de leur coefficient fiscal par référendum récemment.

Comme le texte de la motion le décrit, les comptes de notre commune sont en effet positifs depuis 3 ans. Il faut toutefois relativiser le montant en prenant en compte les éléments extraordinaires.

Nous avons aussi reconstitué une maigre fortune, principalement grâce à la réévaluation de notre patrimoine. Concrètement, avec 6'750 francs par habitant, nos capitaux propres, qui sont le total de la fortune et de toutes les réserves que nous possédons, restent inférieurs de près de 3'000 francs à la moyenne des grandes communes neuchâteloises.

Nous avons aussi les réformes de la péréquation intercommunale et de la loi sur la fiscalité, qui auront des impacts au total négatif pour les années à venir.

Si nous ne voulons pas retrouver les chiffres rouges, il nous faut être prudents et nous ne pouvons pas garantir aujourd'hui que nous pourrons proposer un coefficient fiscal pour 2020 sous la barre des 70 points, comme fortement suggéré par la motion.

Toutefois, si vous acceptez cette motion ce soir, nous ferons l'étude la plus précise possible pour vous proposer une solution raisonnable, celle-ci permettant de financer les charges fonctionnelles nécessaires et les grands investissements à venir, investissements qui sont relativement faibles depuis quelques années.

Je vous remercie de votre écoute et le Conseil communal vous invite à retarder cette étude aux prochaines années après avoir vu concrètement les effets des changements printaniers. »

Le président donne la parole aux groupes.

Pascal Vaucher (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, comme indiqué dans notre rapport au sujet des comptes 2018, la santé financière de la commune s'améliore progressivement, mais elle est encore convalescente.

La fortune est toujours insuffisante et la dette bien trop élevée. Par chance nous bénéficions actuellement de taux d'intérêts relativement bas.

Les deux derniers résultats bénéficiaires sont dus en majeure partie à des recettes extraordinaires et non pérennes.

La réforme de la fiscalité des entreprises et de celle des personnes physiques devrait également peser à l'avenir sur nos finances.

Pour toutes ces raisons l'ELT refusera cette motion qui, à notre avis, est prématurée et purement électoraliste. »

Jean-Paul Ros (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PSLT a étudié avec intérêt cette motion.

En préambule, nous pouvons affirmer que nous payons beaucoup d'impôts au sein de la commune de La Tène. Si nous payons beaucoup d'impôts, c'est probablement pour deux raisons majeures. La première est que nous vivons dans un canton où nous payons beaucoup d'impôts et nous ne pouvons qu'espérer que les réformes fiscales qui ont été décidées, ainsi que celles à venir, vont quelque peu améliorer la situation (nous vivons dans un canton où nous avons de belles prestations et l'impôt doit être mis en parallèle aux prestations).

Ensuite, si nous avons un taux aussi élevé à La Tène, la raison est historique. Du temps de Marin-Epagnier, lorsque l'on a voulu augmenter l'impôt, un référendum a été déposé et gagné, si bien que le coefficient fiscal n'a pas pu être adapté à ce qu'il aurait dû être.

Il ne s'agit pas de lancer la pierre aux anciennes autorités, mais nous avons vécu de nombreuses années en créant des déficits effroyables. Nous pouvons peut-être dire que c'est en raison de la péréquation, mais le peuple neuchâtelois l'a souhaitée et nous n'avons pas adapté notre taux. Aujourd'hui, nous faisons du rattrapage. Une partie de l'argent perçu chaque année par la commune n'est pas à disposition pour concrétiser des prestations en faveur des citoyennes et des citoyens, mais pour faire du rattrapage, étant donné que notre fortune était moribonde et que notre endettement était surélevé.

Le PSLT a généralement une grande ouverture pour les propositions venant des autres groupes. Pour nous il n'y a pas de tabou. Une bonne idée n'a pas de couleur politique, c'est une bonne idée, qu'elle vienne de la droite ou d'ailleurs, nous regardons l'idée pour ce qu'elle est. En plus de cela, la motion n'est pas une proposition mais un appel au Conseil communal d'étudier profondément une question que l'on pourra ensuite débattre.

Ce qui nous étonne énormément est que cette question ne nécessite pas le rapport du Conseil communal qui interviendra dans les 6 mois. S'il y a une question dans cette commune à laquelle nous pouvons toutes et tous répondre, s'il y a une question surdocumentée, il s'agit de celle-ci. Les réponses à cette question se trouvent dans les comptes 2018, dans le rapport du Conseil communal, où il est stipulé que 70% de notre bénéfice est dû à des événements extraordinaires.

Le rapport fait également mention d'une baisse de 12% des revenus provenant des personnes morales par rapport à 2017 et nous pouvons ajouter que la loi cantonale d'application de la RFFA entrera en vigueur ne nous fera pas gagner plus d'argent, au contraire.

Il est stipulé que les revenus des personnes physiques sont stables (petit déficit par rapport à l'année précédente), mais il faut considérer les allègements en matière de cette imposition qui ont été décidés pour la taxation des personnes physiques par le Grand Conseil à fin 2018 et nous ne gagnerons pas plus d'argent, nous en aurons moins.

Ce qui est dit dans ce rapport est que notre fortune, par rapport aux critères économiques et sérieux de MCH2, notre fortune est encore trop faible, malgré le tour de Perlimpinpin réussi en faisant passer un montant du fond conjoncturel à la fortune. Pour être à un bon niveau, elle devrait être deux fois plus élevée qu'à ce jour. Elle est trop faible de 8 millions de francs et l'endettement est encore à diminuer de 4 millions. Nous sommes en possession de toutes les réponses. Notre capacité d'investissement est d'environ 4 millions et nous en avons déjà dépensé 2. A la fin de l'année, nous en dépenserons encre 4 pour le pôle de développement économique. Ces éléments figurent dans les rapports du Conseil communal.

Avec cela, nous avons la continuation du provisionnement du fonds de prévoyance qui risque de nous coûter plus cher que prévu étant donné les faibles rendements actuels au niveau des placements faits par les institutions de prévoyance.

Dans le budget 2019, une série d'explications sont données et montrent que les perspectives ne sont pas forcément bonnes. Le document le plus révélateur est la planification financière des tâches 2020-2022. La question de la valeur de la fortune doit être rectifiée car le tour de Perlimpinpin qui vient d'être

réalisé n'était pas encore connu. Toutefois, cela ne change en rien le problème. Dans ce rapport, il est stipulé que nous allons probablement, pour les exercices 2020, 2021 et 2022, avoir des comptes déficitaires. Sachant cela, devons-nous demander au Conseil communal de réétudier toute la maniclette ?

Nous entendons bien que la droite doit tenir ses promesses électorales. Cela est même mentionné de manière extraordinairement honnête dans sa motion. Cependant, nous ne sommes pas ici pour faire de la politique politicienne. Attendons les débats et la campagne. Ce n'est pas le bon moment, c'est trop tôt. Nous n'avons pas à tenir des promesses que nous ne pouvons pas tenir. Il est possible de l'expliquer à l'électeur, car si cette motion passe aujourd'hui, elle coûtera de l'argent. Pas beaucoup, mais elle coûtera parce que le chef du dicastère devra se pencher sur la question, l'administrateur devra également bosser dessus et le chef des finances qui est déjà dépassé, qui vient d'entrer en fonction devra également y travailler et nous savons qu'il y a des heures supplémentaires et que cela pose un problème au sein de l'administration. Est-ce que ce jeu en vaut vraiment la chandelle ? Nous ne le pensons pas. Nous devons reconstituer une santé financière. Comme l'a très justement dit le chef du dicastère, peut-être que dans 2 ans le PSLT pourra s'unir à la droite pour demander une analyse sérieuse en vue de cette baisse fiscale souhaitée.

Néanmoins, nous ne voulons pas que sorte de ces discussions un coup politique. Si cette motion échoue, est-ce la droite dira qu'elle a échoué à cause des gauchistes qui ne veulent pas descendre le taux d'imposition ? Cela n'est pas vrai. Si cette motion remporte un succès, nous aurions fait travailler l'administration pour rien, dès lors que nous possédons déjà les réponses aux questions. La droite, qui est tout autant responsable que la gauche ou l'ELT des bonnes finances communales, ne demandera jamais une baisse du taux fiscal en 2020, tout simplement parce c'est impossible.

A notre avis, cette motion est tellement inutile que nous vous demandons de bien vouloir la retirer. »

Jérôme Amez-Droz (PDC-PLRT), au nom du GCD : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je suis navré pour ceux qui attendent les sandwichs avec impatience, mais je réponds et je vais être un peu long.

Tout d'abord, cela fait 3 ans que nous discutons de cette question fiscale et y réfléchissons. A chaque reprise, nous regardons les comptes, comment ils se comportent. Nous regardons l'état de notre fortune, qui devrait s'élever à 7 millions de francs, mais nos capitaux propres sont de 33 millions de francs. Nous analysons ces données, donc il n'y a pas d'effet de manche, sachant que les élections auront lieu en juin 2020. Le PLRT est un parti qui soutient une fiscalité attractive. C'est connu, ce n'est pas un secret de Polichinelle. Il ne s'agit nullement d'un acte purement électoraliste ou d'un jeu. Notre démarche est animée par la raison.

Nous sommes le 13 juin. Le vote sur le budget se déroulera le 19 décembre et dans le rapport qui accompagnera le budget, il peut y avoir une analyse. Cela peut être un paragraphe, donc le travail de l'administration, une fois qu'elle aura obtenu les chiffres du canton au sujet des recettes fiscales estimées pour le budget 2020, sera de déterminer si ce montant doit représenter une baisse d'1, 2 ou 3 points d'impôt.

A nos yeux, le robinet est trop ouvert. Nous ne demandons pas de couper le robinet des recettes fiscales, mais de le fermer un petit peu afin que l'arrivée d'eau soit plus faible. Est-ce que cela équivaut à un quart de tour ou à un dixième de tour ? Il s'agit de la question que nous posons et de la petite pierre que nous lançons sur ce dossier. Nous souhaitons le faire en collaboration. Nous pourrions avoir fait de l'électoralisme et venir avec un arrêté pur et dur demandant une baisse d'impôt de 6 points, tout en nous gargarisant d'avoir réussi à faire passer ledit arrêté un soir où nous sommes 19 représentants du GCD alors qu'il y a des absents au sein du PSLT et de l'ELT et que vous avons la majorité. Cependant, cela ne reflète pas notre manière de fonctionner et nous avons envie de travailler avec une motion ainsi qu'une étude, raison pour laquelle nous ne la retirerons pas. En effet, même si nous n'avons pas la majorité, nous irons au bout du processus et j'espère réussir à convaincre d'autres personnes dans d'autres groupes de nous suivre.

Pour ce qui est des autres éléments avancés, abordons Prévoyance.ne. Le Conseil d'Etat a adopté un rapport assainissant Prévoyance.ne. Des millions de francs ont été dépensés par le canton dans des fonds de fluctuation dans le but d'assainir cette institution. Notre commune a procédé à toutes les provisions pour répondre à tous les engagements qui doivent être versés, liés à Prévoyance.ne. Nous l'avons d'ailleurs félicitée lors des différentes présentations des comptes.

Le point d'impôt est de 160'000 francs et le bénéfice de 1.3 million. Il n'est pas nécessaire d'avoir fait de grands cours de mathématiques pour comprendre qu'1 point d'impôt représente un petit pourcentage, soit 10% de ce bénéfice.

Le rapport présentant la baisse des recettes fiscales au niveau cantonal montre une baisse des recettes de 130 millions de francs au niveau cantonal et communal. Rien qu'au niveau du canton, le montant des recettes fiscales s'élève à 1 milliard de francs, si bien que l'on voit la proportion de cette baisse. Cette baisse n'est pas nette, mais est accompagnée de nouvelles recettes. L'impôt foncier représente quant à lui 30 millions de francs de recettes nouvelles que l'Etat et les communes pourront engranger.

Des restitutions liées au contrat-formation seront versées. Les collectivités formatrices toucheront une prime à la formation. Par conséquent, des montants seront perçus par la commune si elle est formatrice. Toute une série de mécanismes sont en place, si bien que c'est le bon moment pour baisser la fiscalité. Le monde politique évolue en permanence, donc nous pourrions utiliser chaque année l'excuse de dire que l'on va attendre pour voir ce qui va arriver.

Cela fait 4 exercices de suite que l'excédent aux comptes est présent, que les réserves sont alimentées et que le fond de réserve conjoncturelle doit être réduit. Nous pouvons constater que MCH2 est un excellent outil de pilotage et de gestion de la performance d'une collectivité. A ce jour, la performance de notre collectivité est bien plus haute que ce qu'elle devrait être. Nous sommes en sur-qualité plutôt qu'en qualité, si bien qu'il faut fermer quelque peu ce robinet et nous demandons que cela soit étudié. Si la preuve est apportée que tout ce que nous avons avancé ne tient pas la route, nous pourrons voter le budget et corriger le coefficient qui aura été proposé s'il ne devait pas être correct. En effet, le Conseil communal n'est pas obligé de suivre notre proposition, cette dernière n'étant pas impérative.

Voilà ce que je voulais encore vous dire et je suis navré d'avoir été un peu long. »

Le président passe au vote de la motion, qui est refusée par 14 voix contre 13.

14. Interpellations et questions

Néant.

15. Lettres et pétitions

Néant.

16. a) Communications du Conseil communal

Maurice Binggeli (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, vous aurez remarqué que le bureau du Conseil communal a changé. Je vous annonce le nouveau rôle de chaque membre du Conseil communal.

En tant que vice-président, nous avons Monsieur Heinz Hoffmann. Monsieur Daniel Rotsch est le nouveau secrétaire, Monsieur Yannick Butin le vice-secrétaire, Monsieur Martin Eugster est membre et je suis le président.

Autre information, nous avons beaucoup parlé de communication ce soir. Il y a 2 séances, nous avons parlé de la chênaie des Celtes avec la présence de Laure Oberli, qui a fait un travail de communication à la population avec les écoles et les citoyens pour la création d'une chênaie. Je vous annonce qu'elle a obtenu un prix national auprès de l'association proQuercus, qui promeut le chêne. Le prix lui a été attribué pour la façon dont elle a géré la communication pour la création de cette chênaie. Je tiens à la remercier ainsi qu'à la féliciter pour ce prix. »

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vous informe que le Conseil communal a adhéré à la nouvelle association Région Neuchâtel Littoral hier mercredi 12 juin 2019. Vous avez peut-être vu un article dans la presse à ce sujet. Lors de son assemblée constitutive, cette nouvelle Région Neuchâtel Littoral s'est vue constituée des communes de Boudry, Corcelles-Cormondrèche, Cornaux, Cortaillod, Cressier, Enges, Hauterive, La Grande-Béroche, La Tène, Milvignes, Neuchâtel, Peseux et Saint-Blaise, soit pratiquement l'ensemble des communes du Littoral. Elle représente près de 88'000 habitants ainsi que 55'000 emplois.

La création de cette région s'inscrit dans l'évolution du Réseau Urbain Neuchâtelois (RUN), qui passe de 8 à 4 grandes régions : Littoral, Montagnes, Val-de-Travers et Val-de-Ruz. Elle permettra de mettre

en commun les dynamiques qui se développaient auparavant dans les anciennes régions de la Communauté urbaine du Littoral (Comul), de la Béroche et l'Entre-deux-Lacs.

La création de cette région s'inscrit donc dans une stratégie de développement territorial cantonale visant à passer de 8 à 4 régions. De plus, cette évolution concrétise l'accord de positionnement stratégique de la Région Neuchâtel Littoral établi avec l'Etat de Neuchâtel et le RUN, signé en 2017.

Le but de cette nouvelle région est de promouvoir et développer la qualité de vie de ses habitants autour du slogan « Neuchâtel Littoral : qualité de vie au cœur de l'innovation ». De multiples projets, en cours ou à venir, tels que la création du site Neuchâtel-Répare.ch, Neuchâtel-Littoral-Demain.ch, l'extension du réseau de vélos en libre-service « Neuchâtelroule » seront lancés cette année.

Egalement parmi les actions en préparation, l'extension du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques, la création d'un «smartpass» touristique Littoral ou des projets «innovants» en matière d'éducation (enseignement bilingue, appel à des seniors bénévoles, par exemple) font également du programme des mesures communes de cette nouvelle région. Sur le plan économique, la nouvelle région cherchera à favoriser le développement de pôles économiques, d'hôtels d'entreprises et d'un centre de congrès de grande capacité. »

b) Communications du bureau du Conseil général

Le président indique que Madame Sabine Penaloza démissionne du Conseil Général ainsi que de la commission de naturalisation et des agrégations. « Nous n'avions déjà pas beaucoup de dames et en voici encore une qui disparaît. Allez manifester demain afin d'engager des manifestantes pour renforcer nos rangs. Ce point sera traité lors de la prochaine séance du Conseil général. »

17. Divers

Michel Luthi (ELT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je souhaiterais apporter une correction au sujet de ce que j'ai dit précédemment en lien avec le rapport de l'organe de révision. J'ai maladroitement parlé du plus mauvais rapport depuis longtemps. Or, c'est parfaitement irrespectueux vis-à-vis des auditeurs précédents, donc je corrige et je dis que c'est sans doute le moins bon rapport depuis longtemps qui nous a été soumis. »

Maurice Binggeli (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vous invite tous, ainsi que le public, à une petite agape que vous avez bien méritée suite à cette soirée qui se termine à 22h15. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** adresse ses remerciements au Conseil général, au Conseil communal, à l'administration communale, à la presse ainsi qu'au public.

Il profite de rappeler à toutes fins utiles que la prochaine séance du Conseil général se tiendra le jeudi 19 septembre 2019 et clôt la séance à 22h15.

La rédactrice du procès-verbal

P. Blunier

Au nom du Conseil général :

Le président,

D. Jolidon

Le secrétaire,

E. Pecoraro